

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2019**

**SOMMAIRE**

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2019 .....	3
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	4
RECUEIL DES DECISIONS L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES .....	5
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	10
Madame METAYER : .....	10
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	10
Madame TRUONG : .....	10
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	11
Madame TRUONG : .....	11
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	11
Madame SEGUIN : .....	12
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	13
Madame TRUONG : .....	13
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	13
Monsieur LAHOUSSE : .....	14
Madame TRUONG : .....	15
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	15
Monsieur SIX : .....	15
Madame METAYER : .....	15
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	16
Madame SEGUIN : .....	16
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	17
Madame SAN MARTIN ZBINDEN : .....	17
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	18
CAPITAL SOCIAL DE LA SEMIE - CESSION D'ACTIONS DE LA VILLE DE NIORT A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS .....	21
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	24
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL A LA DEMANDE DU PREFET - FUSION-ABSORPTION D'UNE CONGREGATION RELIGIEUSE .....	26
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	27
SEM DES HALLES - RAPPORT DU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC - ANNEE 2018.....	28
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	29
SEM DES HALLES - RAPPORT DU MANDATAIRE SOUMIS PAR LES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION - ANNEE 2018.....	30
SO SPACE - RAPPORT DU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC CONCERNANT LE CONTRAT DE DSP DE L'ACCLAMEUR - ANNEE 2018.....	31
Monsieur BAUDIN : .....	32
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	33
Monsieur BAUDIN : .....	34
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	34
SO SPACE - RAPPORTS DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC CONCERNANT LES CONTRATS DE DSP DES PARKINGS ESPACE NIORTAIS - LA ROULIERE - MARCEL-PAUL ET SAINT JEAN - ANNEE 2018.....	35
Monsieur SIX : .....	36
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	37
Monsieur SIX : .....	37
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	37
Monsieur SIX : .....	37
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	38
SO SPACE - RAPPORT DU MANDATAIRE SOUMIS PAR LES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION - ANNEE 2018 .....	39
MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS.....	40
Monsieur LAHOUSSE : .....	43
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	43

<b>CONVENTION D'ADHESION AUX SECRETARIATS DU COMITE MEDICAL ET DE LA COMMISSION DE REFORME PLACES AUPRES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES - AVENANT N°3</b> .....	44
<i>Monsieur LAHOUSSE</i> : .....	46
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	46
<b>RESEAU DE CHALEUR DU QUARTIER DES BRIZEAUX - EXPLOITATION - CHOIX DU MODE DE GESTION - DECISION DE PRINCIPE</b> .....	47
<i>Monsieur LAHOUSSE</i> : .....	49
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	49
<b>APPROBATION ACCORD-CADRE : MISSIONS DE CONTROLES TECHNIQUES DE BATIMENTS ET OUVRAGES DE GENIE CIVIL</b> .....	50
<i>Monsieur LAHOUSSE</i> : .....	52
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	52
<b>FOURNITURES DE MATERIAUX ROUTIERS - APPROBATION DE MARCHÉ</b> .....	53
<b>PORT-BOINOT - MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE - AVENANT N° 4 - MARCHES DE TRAVAUX - DIVERS LOTS ET AVENANTS</b> .....	54
<i>Monsieur LAHOUSSE</i> : .....	57
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	57
<b>TARIFS MUNICIPAUX 2020 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A CARACTERE COMMERCIAL</b> .....	58
<b>RENOUVELLEMENT DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) - AVENANT N°3</b> .....	59
<i>Madame NIETO</i> : .....	61
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	63
<i>Madame SEGUIN</i> : .....	63
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	63
<i>Monsieur TAPIN</i> : .....	63
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	64
<i>Madame NIETO</i> : .....	64
<i>Madame TRUONG</i> : .....	64
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	64
<i>Madame BEAUVAIS</i> : .....	64
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	65
<b>ADHESION AU SERVICE D'AIDES FINANCIERES D'ACTION SOCIALE (AFAS)</b> .....	66
<b>AIDE AUX LOISIRS 2019 - CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES DEUX SEVRES</b> .....	67
<i>Madame NIETO</i> : .....	68
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	68
<i>Madame TRUONG</i> : .....	68
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	68
<b>DISPOSITIF APPEL A PROJETS EN DIRECTION DE LA JEUNESSE AVEC LES ASSOCIATIONS CENTRE SOCIOCULTUREL SAINTE PEZENNE, LE CENTRE SOCIOCULTUREL GRAND NORD ET LA MISSION LOCALE SUD DEUX-SEVRES</b> .....	70
<b>AXE SPORT SANTE - MANIFESTATION "NIORT EN FORME" - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC APIVIA</b> .....	72
<i>Monsieur BAUDIN</i> : .....	73
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	73
<b>UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS PAR LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES SECONDAIRES COLLEGES - ANNEE SCOLAIRE 2018/2019 - CONVENTIONS DE PARTENARIAT</b> .....	74
<i>Monsieur BAUDIN</i> : .....	75
<i>Monsieur SIX</i> : .....	75
<i>Monsieur BAUDIN</i> : .....	75
<i>Monsieur SIX</i> : .....	75
<i>Monsieur BAUDIN</i> : .....	75
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	75
<b>SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES AU TITRE DES MANIFESTATIONS</b> .....	76
<b>PARC DES EXPOSITIONS - GRATUITE AU PROFIT DU CICEBEN</b> .....	77
<i>Monsieur BAUDIN</i> : .....	78

<i>Monsieur le Maire</i> : .....	78
<i>Madame METAYER</i> : .....	78
<i>Monsieur BAUDIN</i> : .....	78
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	78
<b>SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES DANS LA CADRE DU DISPOSITIF D'AIDE AUX STRUCTURES PROFESSIONNELLES DES ARTS DU SPECTACLE - CONVENTION 2019 - AVENANT N°1 .....</b>	<b>79</b>
<b>FESTIVAL REGARDS NOIRS - DISPOSITIF DE COMPAGNONNAGE - DEMANDE DE SUBVENTION A LA SOFIA .....</b>	<b>80</b>
<i>Madame CHASSAGNE</i> : .....	81
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	81
<b>FESTIVAL REGARDS NOIRS - DISPOSITIF DE COMPAGNONNAGE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MAISON DES ETUDIANTS DE POITIERS .....</b>	<b>82</b>
<i>Madame CHASSAGNE</i> : .....	83
<b>FESTIVAL REGARDS NOIRS - DISPOSITIF DE COMPAGNONNAGE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MAIF .....</b>	<b>84</b>
<i>Madame CHASSAGNE</i> : .....	85
<b>FESTIVAL REGARDS NOIRS - DISPOSITIF DE COMPAGNONNAGE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS .....</b>	<b>86</b>
<i>Madame CHASSAGNE</i> : .....	87
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	87
<b>EXONERATION DE LA FACTURATION DE LA MAIN D'ŒUVRE - SALON DES COULEURS .....</b>	<b>88</b>
<b>SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE NIORT-AGGLO - AVIS DE LA VILLE DE NIORT .....</b>	<b>89</b>
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	91
<i>Monsieur THEBAULT</i> : .....	91
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	92
<i>Madame CHASSAGNE</i> : .....	93
<i>Monsieur TAPIN</i> : .....	93
<i>Madame TRUONG</i> .....	94
<i>Monsieur SIMMONET</i> .....	95
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	95
<i>Monsieur THEBAULT</i> : .....	95
<i>Monsieur CHARBONNEAU</i> .....	96
<i>Monsieur le Maire</i> .....	97
<i>Monsieur CHARBONNEAU</i> .....	97
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	97
<i>Monsieur CHARBONNEAU</i> .....	97
<i>Monsieur THEBAULT</i> : .....	97
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	98
<b>PROJET DE RAPPORT ANNUEL 2018 DE LA POLITIQUE DE LA VILLE - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL .....</b>	<b>103</b>
<i>Monsieur THEBAULT</i> : .....	104
<i>Monsieur CHARBONNEAU</i> : .....	105
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	106
<i>Monsieur BAUDIN</i> : .....	106
<i>Madame NIETO</i> : .....	108
<i>Madame TRUONG</i> : .....	108
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	108
<i>Madame TRUONG</i> : .....	110
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	110
<i>Monsieur BAUDIN</i> : .....	110
<i>Monsieur le Maire</i> .....	110
<i>Monsieur BAUDIN</i> : .....	110
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	110
<i>Monsieur CHARBONNEAU</i> : .....	110
<i>Monsieur le Maire</i> : .....	111
<b>RUE DE L'HERBERIE - DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UN ESPACE DE 11 M<sup>2</sup> .....</b>	<b>112</b>

**FOURRIERE POUR ANIMAUX - CAMPAGNE DE STERILISATION DES CHATS ERRANTS - CONVENTION DE  
PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION ' ON PEUT LES AIDER ' ..... 113**

<b>Madame GARENNE : .....</b>	<b>114</b>
<b>Monsieur le Maire : .....</b>	<b>114</b>

Procès-verbal

[RETOUR SOMMAIRE](#)

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES



**PROCES-VERBAL**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 14 octobre 2019**

**Président :**

Monsieur Jérôme BALOGE

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Josiane METAYER, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Catherine HUVELIN.

**Secrétaire de séance :** Madame Yvonne VACKER

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Dominique JEUFFRAULT, ayant donné pouvoir à Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Monique JOHNSON, ayant donné pouvoir à Monsieur Jacques TAPIN

**Excusés :**

Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Christine HYPEAU, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Isabelle GODEAU, Madame Fatima PEREIRA.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2019**

Procès-verbal n° Pv-2019-7

**Direction du Secrétariat Général**

**Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du  
20 mai 2019**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le Conseil municipal prend acte du procès-verbal.

**Le Maire de Niort**

**Signé**

**Jérôme BALOGE**

**Monsieur le Maire :**

Mesdames et Messieurs, si vous voulez bien regagner vos sièges. Nous allons débiter la séance du Conseil municipal du lundi 14 octobre 2019.

Je dois préalablement vous demander s'il y a un rapporteur ? Madame VACKER, merci beaucoup.

En ce début de Conseil municipal je souhaitais, si vous le voulez bien, que nous partagions ensemble une minute de silence puisque depuis plusieurs années notre pays est frappé par des attentats terroristes et la Préfecture de police a, hélas, été frappée récemment et il me semblerait digne de notre part que nous observions cette minute de silence en mémoire de Damien ERNEST – major de la Police nationale – Anthony LANCELOT – gardien de la paix – Brice LE MESCAM – adjoint administratif principal – et Aurélia TRIFIRO – gardienne de la paix. C'est l'occasion aussi de rappeler ce que nous devons à la Police nationale et à son rôle dans la protection des populations notamment en matière terroriste et bien sûr sur bien d'autres sujets. En respect et en hommage à ces victimes, je vous prie de bien vouloir observer une minute de silence.

Je vous donne lecture des pouvoirs que j'ai reçus :

- de Madame LEFEBVRE à moi-même ;
- de Monsieur LAPLACE à Madame BARBOTIN ;
- de Madame JEUFFRAULT à Madame CHASSAGNE ;
- de Madame JARRY à Madame BOUDAHMANI ;
- de Madame JOHNSON à Monsieur TAPIN.

Nous reprenons le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 mai 2019. Y-a-t-il des remarques ? Non. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.



[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2019**

Recueil-décisions n° Rc-2019-7

**Direction du Secrétariat Général****Recueil des Décisions L.2122-22 du Code général  
des collectivités territoriales**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

1.	L-2019-369	<b>DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS</b> 75 ans de la libération de Niort - Contrat de cession du droit de représentation du spectacle "MAMZ'ELLE BEE & The BOYZ"	2 321,00 € net	6
2.	L-2019-363	<b>DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS</b> Achat de matériel pour les manifestations évènementielles - Marché avec Equip'Cité	4 880,50 € HT soit 5 933,80 € TTC	7
3.	L-2019-336	<b>DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS</b> Festivités de Noël 2019 - Contrat de cession du droit d'exploitation des spectacles "Le Bal", "Les Jouets" et "Les Gnomikys"	22 047,00 € HT soit 23 259,59 € TTC	8
4.	L-2019-333	<b>DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS</b> Festivités de Noël 2019 - Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "Audelao et Narulia"	3 775,60 € HT soit 3 983,25 € TTC	9
5.	L-2019-338	<b>DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS</b> Festivités de Noël 2019 - Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "Les Poppin's"	4 549,76 € HT soit 4 800,00 € TTC	10
6.	L-2019-345	<b>DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS</b> Festivités de Noël 2019 - Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "Les lutins"	3 317,54 € HT soit 3 500,00 € TTC	11
7.	L-2019-358	<b>DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS</b> Festivités de Noël 2019 - Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "L'Apéro-Postal"	1 979,90 € HT soit 2 088,79 € TTC	12
8.	L-2019-339	<b>DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS</b> Festivités de Noël 2019 - Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "Madame SONORE"	3 649,29 € HT soit 3 850,00 € TTC	13
9.	L-2019-335	<b>DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS</b> Festivités de Noël 2019 - Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "Les Pourkoapas"	3 774,00 € HT soit 3 981,57 € TTC	14
10.	L-2019-351	<b>DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE MARCHÉS PUBLICS - DSP</b> Marché de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation de travaux dans le cadre de l'AD'AP dont la création d'ascenseurs dans 5 groupes scolaires	75 350,00 € HT	15

11.	L-2019-380	<b>DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE</b> <b>ACHATS</b> Prestation de réservation et émission de titres de transport Air-Fer - Approbation de l'accord-cadre	Montant estimatif du marché maximum 24 000,00 € HT soit 28 800,00 € TTC pour 6 mois	17
12.	L-2019-385	<b>DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE</b> <b>ACHATS</b> Fournitures de pièces et systèmes de fermetures Marché subséquent n°1 à bons de commande	Montant estimatif du marché maximum 29 500,00 € TTC pour 4 ans	19
13.	L-2019-397	<b>DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE</b> <b>ARCHIVES</b> Acquisition de meubles à plans pour le service archives	7 274,00 € HT soit 8 728,80 € TTC	21
14.	L-2019-324	<b>DIRECTION DE L'EDUCATION</b> <b>RESTAURATION</b> Fourniture de pains et brioches - Lot n°12 - Ecole de La Mirandelle - Avenant n°1	Montant maximum du marché De 2 500,00 € TTC à 3 250,00 € TTC	22
15.	L-2019-362	<b>DIRECTION DE L'EDUCATION</b> <b>ANIMATION</b> Animations APS/ALSH - Eté 2019 - Association USEP - Atelier Multisports	480,00 € net	23
16.	L-2019-372	<b>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES</b> <b>FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES</b> Formation du personnel - Convention passée avec l'Office international de l'eau - Participation d'un agent	1 464,00 € HT soit 1 756,80 € TTC	24
17.	L-2019-374	<b>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES</b> <b>FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES</b> Formation du personnel - Convention passée avec le SDIS 79 - Participation d'un agent	79,82 € net	26
18.	L-2019-375	<b>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES</b> <b>FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES</b> Formation du personnel - Convention passée avec PLANETE DRONE - Participation d'un agent	2 190,00 € TTC	27
19.	L-2019-376	<b>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES</b> <b>FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES</b> Formation du personnel - Convention passée avec FRANCE SST - Participation d'un agent	1 290,00 € net	28
20.	L-2019-378	<b>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES</b> <b>FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES</b> Formation du personnel - Convention passée avec le GRETA Poitou-Charentes - Participation d'un groupe d'agents Ville/CCAS à la formation "atelier de raisonnement logique"	12 300,00 € net	29
21.	L-2019-381	<b>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES</b> <b>FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES</b> Formation du personnel - Convention passée avec TINGARI - Accompagnement d'un agent dans le cadre d'un bilan de compétences	2 000,00 € net	30

22.	L-2019-382	<b>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES</b> Formation du personnel - Convention passée avec l'IAE de Poitiers - Participation à la préparation au MASTER Gestion des Ressources humaines	4 900,00 € net	31
23.	L-2019-415	<b>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES</b> Formation du personnel - Convention passée avec UDAF - Participation de 4 agents à la formation : "La protection juridique des personnes vulnérables"	960,00 € net	32
24.	L-2019-417	<b>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES</b> Apprentissage - DUT Génie civil construction durable - Convention de formation passée avec le CFA des Universités Centre Val de Loire	2 000,00 € net	33
25.	L-2019-418	<b>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES</b> Formation du personnel - Convention passée avec SMSTO - Participation d'un agent à la formation "Harcèlement, Burn-out, Stress"	430,00 € net	34
26.	L-2019-350	<b>DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC ACTION FONCIÈRE</b> Parcelle BE n°287 - Convention d'occupation précaire et révocable	Recettes : Redevance annuelle 73,79 € TTC	35
27.	L-2019-359	<b>DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC ACTION FONCIÈRE</b> Parcelle BE n°289 - Convention d'occupation précaire et révocable	Recettes : Redevance annuelle 49,97 € TTC	36
28.	L-2019-377	<b>DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC ACTION FONCIÈRE</b> Convention d'installation et de suivi de ruches sur des parcelles de la Ville Section BC N°281	Recettes : Redevance annuelle 24,00 €	37
29.	L-2019-368	<b>DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS CONDUITE D'OPÉRATIONS - MAÎTRISE D'OEUVRE</b> Politique de la Ville - Concours de maîtrise d'œuvre place Denfert Rochereau - Gestion de l'anonymat	1 200,00 € HT soit 1 454,89 € TTC	39
30.	L-2019-371	<b>DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI</b> Stade de Pissardant - Construction de vestiaires sportifs - Autorisation de déposer un permis de construire	/	40
31.	L-2019-364	<b>DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE</b> Appartement 3ème étage - Porte 4 - 8 rue du Mûrier - Convention d'occupation temporaire d'un logement d'urgence avec la Ville de Niort	Recettes : Indemnités d'occupation mensuelle 200,00 €	41
32.	L-2019-396	<b>DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE</b> Appartement 3ème étage - Porte 4 - 8 rue du Mûrier - Convention d'occupation temporaire d'un logement d'urgence avec la Ville de Niort - Avenant n° 1	Recettes : Indemnités d'occupation mensuelle 200,00 €	42

33.	L-2019-391	<b>DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE</b> Ancienne maison de quartier Saint Liguairre - 25 rue du 8 mai 1945 - Convention d'occupation à titre précaire et révocable	Recettes : Redevance d'occupation conformément à la tarification votée par le Conseil municipal : 90,00 €	43
34.	L-2019-367	<b>DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE</b> Salle polyvalente du Clou Bouchet Monique Massias et Odette Bodin - 3 square Galilée - Convention d'occupation entre la Ville de Niort et l'association Taswooko	Recettes : Participation aux charges de fonctionnement conformément aux tarifs votés chaque année par le Conseil municipal	44
35.	L-2019-370	<b>DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE</b> Ancienne dépendance de l'ex presbytère de Sainte Pezenne - Salle associative 5 rue du Presbytère - Convention d'occupation à temps et espaces partagés avec l'association Les Lieux du Corps	Recettes : Participation aux charges de fonctionnement conformément aux tarifs votés chaque année par le Conseil municipal	45
36.	L-2019-387	<b>DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE</b> Groupe scolaire Edmond Proust - Bâtiment D - Salle associative Edmond Proust - Convention d'occupation à temps et espaces partagés entre la Ville de Niort et l'association QI GONG, ART DU SOUFFLE	Recettes : Participation aux charges de fonctionnement conformément aux tarifs votés chaque année par le Conseil municipal	47
37.	L-2019-388	<b>DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE</b> Convention d'occupation entre la Ville de Niort et l'association ASPTT d'un local situé au complexe sportif des Gardoux	Recettes : Redevance d'occupation mensuelle 409,00 € + charges	48
38.	L-2019-389	<b>DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE</b> Convention d'occupation à titre précaire et révocable en date du 22 juillet 2016 entre la Ville de Niort et l'Association "Les Ateliers du Baluchon" - Avenant n°1	/	49
39.	L-2019-390	<b>DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE</b> Groupe scolaire Edmond Proust - Bâtiment D - Salle associative Edmond Proust - Convention d'occupation à temps et espaces partagés entre la Ville de Niort et l'association Vitessens - Avenant n°2	/	51
40.	L-2019-392	<b>DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE</b> Ancienne dépendance de l'ex presbytère de Sainte Pezenne - Salle associative 5 rue du Presbytère - Convention d'occupation à temps et espaces partagés entre la Ville de Niort et l'association GERMTC – Avenant n°1	/	52

41.	L-2019-394	<b>DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE</b> Espace associatif Langevin Wallon - Salle associative 48 rue Rouget de Lisle - Convention d'occupation à temps partagé entre la Ville de Niort et l'association GERMTC (Groupe d'Etudes et de Recherches en Médecine Traditionnelle et Chinoise)	Recettes : Participation aux charges de fonctionnement conformément aux tarifs votés chaque année par le Conseil municipal	53
42.	L-2019-409	<b>DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE</b> Groupe Scolaire de la Mirandelle - garage - rue du Château Menu - Convention de mise à disposition entre la Ville de Niort et l'Association du Quartier de Surimeau	Valeur locative annuelle 551,57 €	55
43.	L-2019-361	<b>DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS</b> Achat d'un regarnisseur semoir mécanique de marque "Wiedenmann"- Attribution du marché subséquent à la société EQUIP JARDIN 79	5 650,00 € soit 6 780,00 € TTC	56
44.	L-2019-373	<b>DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS RÉGIE PATRIMOINE ET MOYENS</b> Achat de deux motos pour la Police Municipale - marché avec l'UGAP	18 393,68 € HT soit 22 012,11 € TTC	58
45.	L-2019-383	<b>POLICE MUNICIPALE</b> Achat de Lanceurs de Balles de défense pour la Police Municipale - Marché avec RIVOLIER	10 438,65 € HT soit 12 526,38 € TTC	60
46.	L-2019-386	<b>DIRECTION DE LA COMMUNICATION</b> Commande cartons d'invitation - Imprimerie ROCHELAISE	4 853,00 € HT soit 5 823,60 € TTC	62
47.	L-2019-379	<b>DIRECTION DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL AFFAIRES JURIDIQUES</b> Référé expertise Brèche - Paiement des honoraires d'avocats - Cabinet SARL Caradeux Consultants	652,50 € HT soit 783,00 € TTC	63

**Le Maire de Niort**

**Signé**

**Jérôme BALOGE**

**Monsieur le Maire :**

Y-a-t-il des remarques ? Oui, Mme METAYER ?

**Madame METAYER :**

Une précision technique sur la décision 45, en ce qui concerne l'achat de lanceurs de balles de défense pour la Police municipale. Je voulais savoir ce que sont ces lanceurs et ces balles, et dans quelles circonstances pourraient-ils être utilisés ? Merci.

**Monsieur le Maire :**

Ce n'est pas une nouveauté puisque je l'avais annoncé : nous engageons depuis quelques mois un renforcement des moyens de la Police municipale en matière de sécurité et de défense. J'ai régulièrement rappelé à cette assemblée le souhait de ne pas recourir à de l'armement létal mais il faut aussi donner les moyens à notre police de se défendre et possiblement de riposter. Bien sûr, tout cela se fait dans un cadre réglementaire très strict et dans un cadre de formation qui l'est tout autant. Il y aura également une brigade cynophile qui sera prochainement créée et par ailleurs l'équipement de moto viendra renforcer la capacité de la Police municipale à agir et à se mobiliser autant que de besoin.

Madame TRUONG?

**Madame TRUONG:**

Merci. Je reviendrai sur cette même décision, Monsieur le Maire. J'ai été tout à fait surprise de cette décision et de cette volonté d'équiper la Police municipale de ces lanceurs de balles de défense. Surprise aussi que ce soit l'objet d'une simple décision. J'entends bien sûr que cela fait référence au seuil de marché, on est d'accord, mais c'est une question qui nous concerne tous en matière de sécurité publique et en matière de santé publique parce que, évidemment, vous n'êtes pas sans savoir que ce sont des équipements qui font polémique et qui sont l'objet de nombreuses réserves de la part de médecins, de la part d'ophtalmologues – l'année dernière si je me rappelle bien – également d'avocats. Je pense qu'on a à s'interroger sur cet équipement.

D'abord, et je voudrais vous entendre là-dessus si vous le voulez bien : j'aimerais savoir quels sont les éléments en faveur de cette montée en équipements que vous soulignez, à la fois les lanceurs de balles de défense, les motos, un certain nombre d'autres équipements. Quels sont les éléments qui le justifient ?

[RETOUR SOMMAIRE](#)

J'entends, bien sûr, qu'il y a des questions de sécurité prégnante sur certains quartiers et on a pu le voir cet été ; maintenant, il y a plusieurs moyens de renforcer les moyens de défense de la Police municipale et les moyens d'action surtout. Je voudrais avoir des éléments sur ces points soulignés. Merci.

**Monsieur le Maire :**

Il va s'en dire que ce lanceur de balles plastique n'a pas vocation à être utilisé lors des patrouilles mais à être utilisé dans le cadre de moyens de renfort pour qu'un policier ou qu'un ensemble de policiers puisse sortir d'une situation d'hostilité avérée ou de pouvoir intervenir en lien avec la Police nationale sur des sujets. La Police municipale est de plus en plus sollicitée par la Police nationale pour intervenir donc il faut que la Police municipale ait les moyens de protection et donc de défense.

C'est dans ce cadre-là que le renforcement de l'équipement est opéré et il s'agit évidemment de moyens de légitime défense.

**Madame TRUONG :**

Je voudrais revenir sur ce point. Je ne vous cache pas que ce qui m'alerte c'est effectivement qu'on en soit à équiper notre Police municipale de tels lanceurs de balles de défense parce que, en matière de maintien de l'ordre, je n'ai pas vu de moments qui ont pu dégénérer particulièrement dans notre ville. Maintenant, je pense aussi aux gens qui manifestent un certain nombre de fois leurs désaccords avec différentes actions, qu'elles soient nationales, internationales ou locales. Je pense, par exemple, à nos enfants qui peuvent aussi s'investir dans la Marche pour le climat.

Je vous le dis et j'aimerais être entendue s'il vous plaît : je ne mélange pas les choses. En l'occurrence, un certain nombre de gens ont été blessés : je le rappelle, il y a eu 4 000 blessures depuis novembre 2018. Vous pouvez le voir et le lire dans la presse.

Précisément, nous sommes à Niort. Quels sont les éléments qui fondent cette décision ?

Par ailleurs, oui, pour moi c'est une crainte. Je le dis avec beaucoup de sincérité, c'est une crainte et j'aimerais être entendue y compris sur cet aspect-là sans qu'on me hue sur les bancs de cette assemblée. Merci.

**Monsieur le Maire :**

Je n'ai pas entendu de huées mais avouez Madame TRUONG que, franchement, personne n'a pensé utiliser ce genre de choses contre la Marche pour le climat. Ça nous paraît d'une incongruité totale, c'est pour ça que cela a fait un peu ricaner l'assemblée et aucunement suscité des huées.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Restons corrects. On est vraiment là sur des situations... Vous avez la chance de ne pas voir. La réalité, c'est qu'il y a des moments où notamment dans le cas de certains faits, de certains quartiers, la Police municipale en lien avec la Police nationale, quelques agents, une patrouille peut être prise à parti par un groupe qui est, lui, armé de pierres - les pompiers l'ont vécu récemment – ou d'autres éléments de projectile, pourquoi pas de balles ? Ce n'est pas encore arrivé, fort heureusement ! Néanmoins, je ne voudrais pas que la Police municipale soit dans l'incapacité de se défendre si elle se trouvait, si elle se trouvait dans l'obligation de se défendre et donc d'être dans une situation de légitime défense. On ne parle aucunement ici de manifestations, etc. Ce n'est pas du tout dans le registre de compétences de la Police municipale, le Code général des collectivités est là pour le rappeler et le préciser si besoin et vous le savez bien : nous agissons dans le cadre strict de la loi et uniquement. Croyez bien que si nous procédons au renforcement des moyens de la Police municipale depuis 2014 et de plus en plus fortement, notamment en moyens humains – je tiens à le rappeler aussi... vous allez voir dans les délibérations qu'il y a quatre postes créés, en plus, de Police municipale : Lucien-Jean les présentera tout à l'heure et il y en aura certainement davantage si on va plus loin sur le sujet.

Il faut répondre à une réalité : le fait que la sécurité publique est de moins en moins le fait de... comment dire sans que mes mots soient mal interprétés... les forces de police ont de plus en plus été orientées, concentrées vers la lutte antiterroriste. On peut tout à fait légitimement le comprendre. La minute de silence que nous venons d'observer nous rappelle à quel point cette menace est encore bien réelle. A partir de là, il y a des enjeux de sécurité publique qui, hélas peut-être, relèvent par défaut de plus en plus, et alors même que nous avons ni toutes les compétences ni tous les moyens, de la Police municipale. A partir de là, il s'agit en effet de permettre à la Police municipale d'être protégée et d'établir et de maintenir évidemment un ordre public qui est nécessaire et qui, à mon sens et je l'ai toujours dit est un enjeu de service public : la sécurité publique est un enjeu du service public. Ce n'est pas un enjeu auquel on peut répondre facilement mais c'est un enjeu auquel nous devons nous astreindre de répondre.

Madame SEGUIN ?

**Madame SEGUIN :**

Monsieur BALOGE, si vous prenez la précaution de répéter à plusieurs reprises que ça reste un moyen de légitime défense, vous savez aussi que ces engins-là sont utilisés justement pour attaquer aussi.



[RETOUR SOMMAIRE](#)

Vous savez qu'il y a des dérives et la réalité récente nous l'a quand même rappelé : nous avons été épargnés à Niort effectivement mais ça n'a pas toujours été utilisé que pour se défendre par les utilisateurs de ces flash ball. Que répondrez-vous à cela si jamais il y a ce genre de dérive, parce que vous précisez aussi que les gens devront être formés. Ça veut donc bien dire que ces outils sont dangereux et nécessitent quand même un environnement qui fait qu'on ne les utilise pas à tort et à travers.

**Monsieur le Maire :**

Ici aussi c'est dangereux. Elodie TRUONG et Lucien-Jean LAHOUSSE. Il y a un enjeu de discernement qui est quand même important et comme en toute chose, en politique aussi !

**Madame TRUONG :**

J'entends, à la suite de l'intervention à l'instant de Nathalie SEGUIN, qu'effectivement vous entendez utiliser cet équipement dans le cadre, je vous cite, d'une légitime défense et ça me semble effectivement la règle de ces outils. J'entends par contre, formellement, que vous ne l'utiliserez pas dans des actions de maintien de l'ordre concernant effectivement des manifestations.

Je suis désolée d'insister mais effectivement ce pan pour moi est important donc j'espère qu'effectivement ce sera le cas et que ces équipements ne seront pas utilisés pour des actions de maintien de l'ordre autour de manifestations. Parce que, précisément, c'est dans le cadre effectivement de ces actions de maintien de l'ordre et dans le cas de contacts ou de contacts probables avec les forces de l'ordre que ces armes sont utilisées. Je pense que c'est important qu'on l'entende et qu'effectivement ça soit utilisé dans un cadre très précis.

**Monsieur le Maire :**

Je suis désolé mais vous êtes complètement déconnectées du sujet et de la réalité ! Si, je vous le dis parce que vous pouvez fantasmer en effet : une police municipale qui s'en prendrait à des manifestants ? Enfin, c'est aberrant !

La réalité est que la question de la sécurité publique aujourd'hui à Niort se pose en d'autres termes que celle-ci. Quant aux événements que vous évoquez, pour ma part il y a une République, un État de droits et il y a une police pour la servir comme il y a une gendarmerie, etc. Donc cela se passe dans des conditions de réglementation...

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Pour la police municipale, vous en connaissez les conséquences ?

Je suis précis : je vous ai déjà dit que ça n'avait pas d'usage en matière de manifestations.

L'ordre public, c'est autre chose. Une manifestation n'a pas pour but de modifier l'ordre public et de l'atteindre mais au contraire de manifester, sinon ce n'est plus une manifestation mais une rébellion, mais ça, ça relève du ministère de l'Intérieur et pas du maire, chère Madame TRUONG.

**Monsieur LAHOUSSE :**

Je voulais justement rappeler ce point. On a pu avoir une discussion analogue quand on a mis en place les tasers. Je vous rappelle que depuis qu'on les a mis en place, ils ont eu un rôle plutôt dissuasif. On n'a jamais tiré avec un taser. On les a sortis deux fois de l'étui et ça a suffi à calmer les gens qui étaient en face.

Je pense que nos policiers municipaux sont engagés dans des missions qui sont des fois très délicates, qui peuvent être périlleuses et qui font partie de leurs missions propres (pas celles de la Police nationale). Nous avons eu le cas à plusieurs reprises cet été dans des quartiers qui étaient plus chauds qu'à l'accoutumée et finalement ils ne se sont pas sentis tellement protégés par leur équipement habituel. Je pense qu'il est bon, si on veut leur confier ce genre de missions... Je ne sais pas si vous le savez mais on est, dans certains quartiers, deux à trois fois par semaine pour vider les locaux communs de tout ce qui a été volé, etc., pour que les habitants du quartier qui nous ont interpellé, chaque fois qu'on y va ils nous le disent, ne se sentent pas abandonnés justement. Je crois que c'est important pour notre collectivité, notre communauté, qu'il n'y ait pas des quartiers qui soient abandonnés sur le plan de la sécurité. Et les gens nous le réclament !

Ceux qui ont un certain nombre de décisions – qui ne vont pas être prises dans ce Conseil municipal mais dans le prochain, pour des raisons réglementaires – sont liés aussi à ce besoin de sécurité. Il ne s'agit pas non plus de faire n'importe quoi. Il s'agit simplement que les habitants de ces quartiers se sentent à l'aise chez eux, ce qui est de moins en moins le cas ces derniers temps.

Je vous convie à y aller, c'est très parlant !

Si vous y êtes souvent, vous avez aussi entendu ce besoin ? Donc maintenant il faut aussi que nous y répondions. C'est ce que l'on fait !

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Madame TRUONG :**

Je vais être très brève. J'entends parfaitement Monsieur LAHOUSSE ce besoin de sécurité, et effectivement il est très important et on l'a vu au cours de l'été dans certains quartiers et notamment le quartier du Clou-Bouchet pour le citer très clairement. D'autres quartiers de la ville ont des questions de sécurité prégnantes mais il y a aussi d'autres moyens d'améliorer la sécurité des habitants dans ces quartiers. Il n'y a pas seulement le moyen intimidant que peut être cet équipement de flash-ball.

J'entends, c'est un équipement que vous souhaitez utiliser dans un certain cadre. J'espère qu'il le sera !

**Monsieur le Maire :**

Vous ne pouvez pas en douter un seul instant !

Dominique SIX, Josiane METAYER et Nathalie SEGUIN.

**Monsieur SIX :**

Pour compléter les propos de mon collègue Lucien-Jean LAHOUSSE, je voulais rappeler que notre collectivité est un employeur et qu'à ce titre elle doit aussi assurer la sécurité de ses salariés et donc de ses agents. Au travers de ce dispositif, comme l'a rappelé Lucien-Jean, c'est suffisamment dissuasif pour empêcher ou du moins limiter de mettre en danger notre Police municipale. Ça lui permet certainement d'aborder plus sereinement des situations qu'on peut qualifier de chaudes et éventuellement de se tirer d'un mauvais pas parce qu'en fait c'est bien le cadre qui vous a été présenté jusqu'à maintenant, de manière à ce que nous n'ayons pas un accident non plus auprès de nos agents de la Police municipale.

**Madame METAYER :**

A la question que Madame TRUONG vous avait posée, sachant dans quelles circonstances ces lanceurs de balle pourraient être utilisés, vous avez répondu en disant qu'ils ne seraient pas utilisés dans les patrouilles ordinaires mais dans des cas critiques ou en assistance de la Police nationale lorsque le besoin se ferait sentir. Monsieur LAHOUSSE ne dit pas tout à fait la même chose parce qu'il dit « les quartiers où il y a quelques problèmes ont besoin de sécurité et nos concitoyens ne se sentent pas toujours à l'aise ». Alors là, on se dit que les policiers municipaux seront toujours équipés de leur taser et de leur flash-ball – enfin on va dire « lanceur de balle », c'est mieux – pour rendre le quartier plus sûr, que les gens soient plus à l'aise ? Non ! Moi, je peux l'entendre...

Si, c'est ce que vous avez dit ! Bon, alors on ne comprend jamais rien !

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Bon, moi j'ai bien compris ce que vous avez dit et donc moi je pense qu'effectivement il faut qu'ils puissent être utilisés s'ils sont achetés mais je ne sais pas si toutes les polices municipales sont équipées de ce genre de panoplie. Il faut vraiment que ce soit exceptionnel parce que c'est quand même très dangereux comme arme.

**Monsieur le Maire :**

Ce sont des armes pour les policiers municipaux. On ne va pas les distribuer à tout le monde ! Non mais, je le dis parce que la police dans un pays, et la police municipale à Niort, a une responsabilité particulière, une formation particulière, elle le fait sous l'autorité du Maire et donc c'est dans ce cadre très précis. Donc, on ne confie pas n'importe quoi à n'importe qui ! Et on ne peut le laisser entendre ! Quant à Lucien-Jean, je crois qu'il a été en effet très clair pour dire que ces armements ne sont quasiment pas utilisés mais qu'ils ont un effet dissuasif. Et dans le cas en effet d'un groupe de personnes qui viendrait à obstruer ou à développer une hostilité vis-à-vis d'une patrouille de police municipale, l'intervention complémentaire de moyens et de policiers municipaux armés de cet armement est capable d'entraîner une certaine dissuasion à continuer de lancer des projectiles. C'est une réalité et on ne fait pas de politique en dehors des réalités, qu'elles nous plaisent ou pas il faut bien agir et réagir. C'est tout le mérite de l'action publique que de s'adapter aux évolutions de société et d'y répondre.

Madame SEGUIN, Madame SAN MARTIN ZBINDEN et on terminera là si vous le voulez bien.

**Madame SEGUIN :**

Ça fait quand même plusieurs années maintenant que les habitants des quartiers du Clou-Bouchet, de la Tour Chabot, du centre-ville, du Pontreau réclament qu'on fasse plus attention à eux. Ce ne sont pas les événements de cet été qui, tout d'un coup, font prendre conscience de cela. Si ce sont des quartiers politiques de la ville, c'est bien parce que ça a une raison d'être. Vous parlez de renforcer les moyens de la Police municipale mais ça pourrait être aussi concomitamment de déployer des moyens pour outiller les associations sur ces quartiers-là, les financer plus. Ça pourrait être une politique sociale renforcée encore plus pour ces quartiers-là, ça pourrait être une véritable politique jeunesse aussi dans ces quartiers-là. Non, ce n'est pas le cas ! Ben, vous nous le direz Monsieur BALOGÉ parce que, si c'était le cas, on n'arriverait pas à tout ça ! J'espère que vous ne découvrez pas la misère dans les quartiers politiques de la ville.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Monsieur le Maire :**

Madame SEGUIN, merci pour le discours séculaire.

Cécilia.

**Madame SAN MARTIN ZBINDEN:**

C'est très difficile d'exprimer tout ce que je veux dire.

Première chose : vous savez que l'Europe et l'ONU ont interdit, ont condamné l'utilisation disproportionnée, je dis « disproportionnée », de cet outil qu'utilise normalement la police et la Police nationale mais par contre, je sais qu'il y a aussi des situations où il faut se défendre. Je ne suis pas en désaccord, en effet, de se défendre. Mais je trouve qu'il y a aussi une façon de trouver la façon juste de pouvoir avoir des moyens de défense mais aussi de s'approcher un peu plus de ces quartiers où il y a des difficultés. Il y a plusieurs façons de voir les choses. Ce n'est pas un problème ici de positions droite/gauche. C'est quelque chose de l'humain et moi je trouve que la violence... Je viens d'un pays où il y a eu la dictature militaire, donc je connais à peu près, j'ai vécu ça, j'ai été même agressée une fois, donc je connais à peu près ça. C'est pour ça que je vous dis...

Aujourd'hui, il y a une violence de l'État. Voilà, on le sait bien et on ne peut pas le cacher !

Moi je pense que si on nous donne cet engin, il faut quand même l'utiliser avec un cadre très, très précis et vraiment dans une charte d'utilisation pour éviter toute dérive. C'est la seule chose que je vous demande, mais vraiment de tout cœur, sans polémique, vraiment faire une charte où on utilise cet engin juste dans quelques cas mais bien mentionnés. Parce que normalement la Police municipale n'est pas là pour utiliser ce type d'engin pour se défendre. Je pense que la meilleure défense est la parole, est la façon de communiquer avec les autres.

Vous pouvez rire, mais je pense que c'est la façon... La démocratie, c'est quoi ? La démocratie, c'est le peuple. Donc, il faut écouter les gens, il faut trouver les mécanismes pour améliorer la vie de tout le monde. Le premier mécanisme, c'est la parole et je pense qu'il faut commencer par la parole et puis, bien sûr s'il y a besoin de ça... mais bien, bien encadrer Monsieur le Maire, c'est tout, et sans polémique.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Monsieur le Maire :**

Merci Madame SAN MARTIN ZBINDEN. Il y a des ouvrages que je pourrais recommander sur la parole violente et le fait que l'absence parfois de capacité à s'exprimer dégénère sur la violence physique. C'est clair. Mais parfois, c'est l'éducation même qui par la pauvreté, par le manque fait que la pauvreté de l'expression peut engendrer ce genre de violence. Quoi qu'il en soit, la question n'est pas de savoir pourquoi et comment. La parole existe largement, la France est une démocratie, fort heureusement, une République avec des assises fortes, un Etat de droit, une hiérarchie des normes qui garantit par sa Constitution, par ses lois, par ses décrets, ses arrêtés toute une chaîne et tout un système validé, légitimé et consenti. Rien ne se fait ! Et je ne peux pas accepter que l'on entende, même si des dysfonctionnements peuvent arriver dans tel ou tel cas qu'il y ait dans notre pays une façon de maintenir la sécurité publique qui ne corresponde pas à cela. La France n'est pas n'importe quel pays ! La France est depuis très longtemps engagée sur ce chemin républicain et démocratique et donc ça il faut l'entendre et le respecter. Je comprends qu'en fonction des pays et des expériences on puisse avoir des visions différentes des choses. Ce n'est pas le cas de notre pays, fort heureusement et je pense que nous sommes tous attachés collectivement, en effet, à ce que la violence légitime soit monopolisée dans les mains d'un état qui soit un État de droit, un état démocratique, et c'est le cas de notre pays. Que cela le reste est une chose absolument indispensable.

Donc, ayant rappelé ces quelques fondements politiques, je tiens à revenir à cette décision qui est d'une moindre importance, mais néanmoins qui trouve écho de telle façon qu'ils ont un peu enflé l'importance que vous pouvez lui en donner.

Aujourd'hui je le regrette mais à chaque fois que nous avons voulu renforcer les moyens de la Police municipale, les moyens de sécurité publique, à chaque fois nous avons eu droit à une polémique, à un débat, à une controverse. En 2014, j'ai trouvé une Police municipale qui était dans une situation de relatif abandon. Est-ce que tout va mieux ? Je pense que beaucoup de choses vont mieux mais « tout » ce n'est jamais possible. En tout cas nous avons procédé à des recrutements importants, à des réorganisations importantes, nous avons mis en place des équipements nouveaux de défense (gilet pare-balle, tonfa, taser... oui, vélo aussi – ce n'est pas forcément un instrument de défense Michel mais c'est important ! – des locaux modernisés, la vidéo-protection...). Que n'ai-je entendu sur les détournements possibles au départ de la vidéo-protection...

[RETOUR SOMMAIRE](#)

La dernière fois, nous avons pu voter l'extension sans la moindre opposition dans ce Conseil municipal.

C'est dire à quel point ces moyens mis à disposition de la sécurité publique sont restés sur des enjeux de sécurité publique, que l'usage en a été parfait, que personne n'a pu depuis quatre à cinq ans mettre en cause l'usage qui en a été fait et qu'au contraire la justice est là pour nous dire à quel point ces moyens sont utiles dans la résolution d'enquêtes ou l'interpellation de personnes ayant des comportements illicites et répréhensibles.

Vous me parlez d'associations. Comment est-ce qu'une association peut travailler dans un quartier sensible ou difficile s'il n'y a pas, à la base, des moyens de sécurité publique ? Comment une association peut intervenir par le dialogue si, au bout du compte, la parole n'a pas une sanction, si d'une certaine façon tout ce qui a pu être fait avant en termes d'écoute, de partage, de travail en commun ne produit pas les effets ? Moi, je ne sais pas quelle est votre expérience de ce type de terrain, mais ce que je peux vous dire c'est que quand vous essayez de parler avec des vendeurs de stupéfiants, en fonction du grade qu'ils ont dans la hiérarchie des stupéfiants qu'ils vendent, eh bien je peux vous dire que la parole c'est « parole/parole ». Parfois, il faut aussi heureusement qu'en France il y ait une police et heureusement qu'il y a une justice pour qu'il y ait une sanction qui s'impose quand ceux qui veulent résolument mettre du désordre dans un quartier se retrouvent concernés par la police et par la justice. Ça, je le dis sans aucun scrupule. A un moment, il y a un grand principe républicain qui dit que « Force doit rester à la loi » et c'est bien cela dont il s'agit. Tous ces équipements nouveaux nous les mettons à disposition.

La jeunesse ! On a créé depuis deux ans – et cette année ça a été sensiblement renforcé – des emplois pour les jeunes notamment dans ces quartiers mais pas seulement. Nous avons mis en place des sessions de vacances, de déplacements en plus de celles qui étaient programmées notamment avec les centres socioculturels qui dans tous ces quartiers n'ont pas fait l'objet de baisse particulière mais, au contraire, ont toujours été soutenus.

En tout cas, quoi qu'il en soit, toutes ces structures associatives ont besoin encore une fois de sécurité publique pour intervenir.

Madame SEGUIN, je connais votre posture et je ne vais pas vous demander d'applaudir à cette mesure. Je sais. Je peux regretter par contre que certains militants le samedi ou le dimanche s'en prennent à la Police municipale quand elle fait son travail. Ça, c'est regrettable. Et je salue quand la Police municipale, face à des invectives, est capable de rester tout à fait sobre, respectueuse des concitoyens.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Ça, je trouve que c'est admirable et je salue le travail des agents. Je regrette pour le coup que ce travail qui est au bénéfice de tous ne soit pas respecté par tous parce qu'il le mérite ! Donc aujourd'hui ce sont en effet des équipements nouveaux de type lanceurs de balle ou flash-ball. Il y a eu les tasers, demain ce sera les motos, les chiens (il y en aura deux) et puis je souhaite également renforcer des moyens. On continuera parce qu'il faut que l'on puisse être complémentaire de l'État. Quand l'État est là, c'est trop peu présent pour des missions qui, c'est vrai pour une grande part, relèvent d'abord de lui. En tout cas, on ne relâchera pas cet enjeu qui est l'enjeu de sécurité publique.

Merci de m'avoir permis de développer ce sujet et je crois que c'est un enjeu, encore une fois, d'intérêt général. Merci.

On va prendre acte du rapport sur la décision.

Nous passons aux délibérations plus classiques avec celle de la commission n° 1 et notamment la première se rapportant au capital de la SEMIE.



**Direction des Finances****Capital social de la SEMIE - Cession d'actions de la Ville de Niort à la Communauté d'Agglomération du Niortais**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement ses articles 1521-1 et suivants.

Vu l'article 224-1 et suivants du Code du commerce

La Ville de Niort a créé en 1970 la société d'économie mixte immobilière et économique (SEMIE) et en est demeurée l'actionnaire public de référence depuis l'origine.

L'objet social de la SEMIE comprend plusieurs activités. Sans limite de ressort géographique, la société a, en effet, pour objet, de procéder :

- à l'étude et à la construction ou l'aménagement sur tous terrains d'immeubles collectifs ou individuels à usage principal d'habitation (...) bénéficiant de financements aidés par l'Etat, ainsi que la construction et l'aménagement des équipements d'accompagnement, la location ou la vente de ces immeubles, leur gestion et leur entretien,
- à l'étude et à tous actes nécessaires à la réalisation d'opérations d'aménagement, de rénovation urbaine, de restauration immobilière ou d'actions sur les quartiers dégradés,
- à l'étude et à la construction d'immeubles à usage de bureaux ou de locaux industriels destinés à la vente ou à la location,
- à l'étude et à la construction ou l'aménagement sur tout terrain d'équipements publics ou privés complémentaires des activités visées ci-dessus...

Elle exerce ses activités tant pour son propre compte que pour autrui, en particulier les activités dans le cadre de conventions passées avec des collectivités territoriales (conventions de mandat, de prestations de service, d'affermage ou de concession).

La Ville est actionnaire de la SEMIE à hauteur de 58,80 % du capital.

Les autres actionnaires de la SEMIE sont des établissements financiers, dont la Caisse des Dépôts et Consignations et la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Océan, la Banque Populaire Centre Atlantique, Groupama Centre Atlantique, Dexia Crédit Local de France, des acteurs majeurs du secteur immobilier comme Action Logement Immobilier, ainsi que la CCI et des acteurs économiques du territoire, dont des filiales de la MAIF, de la MACIF et de la MAAF et de Leclerc.

La SEMIE a constitué au fil des années un important patrimoine comprenant :

- des logements sociaux,
- une maison de retraite,
- Une résidence universitaire,
- des locaux commerciaux et notamment le magasin situé au pied de l'immeuble de la Ménagère, l'ensemble commercial place Jacques Cartier, le forum des Brizeaux,
- une halte-garderie au Clou Bouchet...

La grande majorité des opérations a été initiée ou accompagnée par la Ville de Niort, certaines l'ont été par la Communauté d'Agglomération du Niortais (Niort Agglo) et une opération par la commune de Magné.

Niort Agglo est désormais compétente en matière d'équilibre social de l'habitat dans les domaines suivants :

- programme local de l'habitat ;
- politique du logement d'intérêt communautaire ;
- actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;

## RETOUR SOMMAIRE

- réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;
- action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

Toutefois, cette dernière n'est pas encore actionnaire de la SEMIE, société qui pourrait prendre une place plus importante dans le paysage des outils de développement du territoire.

En effet, des enjeux multiples d'aménagement et d'immobilier destinés à l'habitat et à l'accueil d'activités économiques ou d'intérêt général se font jour tels que mis en lumière et déclinés dans le programme Action Cœur de Ville ou dans la politique de la ville relative aux trois quartiers prioritaires.

La Ville de Niort (et son CCAS), Niort Agglo, les autres communes de l'agglomération, peuvent souhaiter avoir recours à la SEMIE pour prendre en charge des opérations qui concourent à la réalisation d'un intérêt général.

La loi du 17 mai 2019 tendant à sécuriser l'actionnariat des entreprises locales a apporté plusieurs précisions utiles, en veillant notamment à la concordance entre les compétences des collectivités publiques et leur présence au sein de l'actionnariat de ces sociétés concourant à l'intérêt général.

Si la SEMIE doit honorer ses engagements réglementaires et prudentiels particuliers de solvabilité en tant que bailleur social, elle doit aussi disposer de marges de manœuvres pour pouvoir développer un portefeuille d'activités hors du champ du logement social.

Afin de répondre aux enjeux du territoire au travers des opérations proposées par les collectivités publiques, par des acteurs privés du territoire ou que la SEMIE pourrait vouloir développer, la Ville de Niort propose donc dans un premier temps de céder une partie de ses actions à Niort Agglo pour permettre à celle-ci de prendre toute sa part à la gouvernance de la société et à son évolution.

Le capital social s'élève actuellement à 2 372 265 € pour 67 779 actions (soit un prix de 35 € par action) mais la valorisation comptable de la société intégrant les réserves réglementées et les autres réserves et reports à nouveau porte la valeur de la SEMIE à un volume de 6 159 321 € à la fin de l'exercice se terminant au 30 juin 2018, soit 90,87 € par action.

Si le prix de cession des actions entre les deux collectivités publiques peut être librement consenti, il doit être également réel et sérieux selon les termes de la jurisprudence.

Afin de permettre l'entrée de Niort Agglo au capital de la SEMIE et d'en faire immédiatement le deuxième actionnaire de cette société, les parties trouvent un intérêt public et mutuel à procéder à cette cession, unique en sa forme et non reconductible à ces conditions, pour un volume de 5 900 actions (soit 8,70 % du capital social environ) au prix de 60 euros. Ce prix spécifique à cette opération correspond approximativement à la valeur du prix nominal de l'action majorée de la moitié environ de la valeur supplémentaire provenant de la prise en compte des réserves et des reports à nouveau.

A l'issue de cette cession d'actifs, le capital de la société composé de 67 779 actions, sera détenu comme suit dans l'ordre décroissant :

Actionnaires publics (39 852 actions soit 58,80 % du capital, *sans changement*) dont :

Ville de Niort	33 952 actions	soit 50,10 %
CAN	5 900 actions	soit 8,70 %

Actionnaires privés (27 927 actions soit 41,20 % du capital, *sans changement*) dont :

Caisse des Dépôts et consignations	5 324 actions	soit 7,85 %
Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes	4 672 actions	soit 6,89 %
MACIF Participations	3 470 actions	soit 5,12 %
Action Logement Immobilier	2 778 actions	soit 4,10 %
MAIF Investissement Social et Solidaire	2 538 actions	soit 3,74 %
MAAF	2 426 actions	soit 3,58 %
Caisse Fédérale Crédit Mutuel Océan	1 854 actions	soit 2,74 %
GROUPAMA Centre Atlantique	1 850 actions	soit 2,73 %
Banque Populaire Centre Atlantique	1 360 actions	soit 2,01 %

[RETOUR SOMMAIRE](#)

DEXIA Crédit Local	648 actions	soit 0,96 %
Chambre de Commerce et d'Industrie	544 actions	soit 0,80 %
Centre Leclerc	463 actions	soit 0,68 %

Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser cette opération de cession d'actions au bénéfice de la Communauté d'Agglomération du Niortais ainsi qu'une revalorisation d'actions de la Ville de Niort dans l'inventaire (33 952 actions à 35 € soit 1 188 320 € correspondant à 50,10% du capital).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- décider de céder à la Communauté d'Agglomération du Niortais 5 900 actions du capital social de la SEMIE au prix unitaire spécifique de 60 € soit un montant de 354 000 euros ;
- autoriser une revalorisation d'actions de la Ville de Niort dans l'inventaire (33 952 actions à 35 € soit 1 188 320 € correspondant à 50.10% du capital)
- autoriser Monsieur le Maire à procéder à tous actes et de signer toute pièce afférente à cette vente de titres ;
- autoriser la SEMIE et son président directeur général à procéder à toute démarche et formalité se rapportant à cette cession d'actions, conformément aux réglementations et aux statuts de la société.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

**Le Maire de Niort**

**Signé**

**Jérôme BALOGE**

**Monsieur le Maire :**

Dans cette délibération, il est proposé d'ouvrir le capital de la SEMIE à la Communauté d'Agglomération du Niortais. C'est un projet que nous murissons depuis plusieurs années, qui a été quelque peu retardé notamment par les successions législatives qui à la fois ont remis en cause les qualités de bailleur ce qui a justifié la délibération du dernier conseil municipal concernant l'évolution du patrimoine de la SEMIE, et puis également avec la loi ALUR – les enjeux de territoire –. Il est très clair que notamment dans le cadre des opérations « Cœur de ville », notre ville a besoin d'une SEMIE parfaitement en capacité d'agir et dans des objectifs qui sont clairement stabilisés dès lors que la loi elle-même est arrêtée et que les décrets sont pris. Il est important aussi de tenir compte de l'évolution des compétences sur le territoire : la Communauté d'Agglomération a ces compétences : habitat, immobilier d'entreprise, commerce. En plus, forts des bonnes expériences en termes d'OPAH-RU nous avons développé une OPAH-RU communautaire : l'OPAH sur quarante communes et l'OPAH-RU sur douze autres communes.

Parallèlement à « Cœur de ville » nous avons aussi développé les opérations « Cœur de bourg ». Dans ce cadre-là, il paraît intéressant et opportun que la Communauté d'Agglomération du Niortais puisse participer pleinement à la gouvernance de la SEMIE et ainsi entrer au capital dans une première étape à hauteur de 8,70 % afin d'en devenir le deuxième actionnaire public et le deuxième actionnaire tout court d'ailleurs. Le montant d'achat est de 354 000 EUR pour les 8,70 %. Le prix des parts-actions est fixé à 60 EUR.

Je ne vous cache pas que pour ma part je souhaite que nous évoluions à terme vers une SEMIE qui soit majoritairement tenue par la Communauté d'Agglomération du Niortais pour les raisons de compétences que je viens d'évoquer, parce que cet outil est au bénéfice de tout un territoire et non exclusivement de la seule commune de Niort. Certes, la SEMIE a déjà travaillé pour d'autres communes mais il pourrait sembler opportun que la CAN soit pleinement à disposition et engagée dans la SEMIE.

Par ailleurs, je ne vous cache pas non plus qu'il est indispensable que la SEMIE augmente son capital à terme si nous voulons que la SEMIE soit au rendez-vous des enjeux de « Cœur de ville », de l'immobilier d'entreprise ou même de logements intermédiaires ou mixtes dans les opérations de commerce/logement.

Différentes possibilités s'ouvriront à nous mais il est clair que le renforcement de la participation de l'Agglomération – pas forcément d'ailleurs par rachat d'actions à la Ville – sera le bienvenu.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

L'enjeu aujourd'hui est que l'Agglomération prenne une première part dans la SEMIE, commence à s'approprier les fonctionnements, les enjeux, les partages et qu'après cette période d'appropriation l'Agglomération prenne pleinement part dans la gouvernance en devenant majoritaire... mais ça, ce sera à échéance d'un ou deux voire trois ans.

Voilà, chers collègues la proposition qui, pour ce soir, est de montrer notre disponibilité à vendre à hauteur de 8,70 % du capital de la SEMIE sur le contingent des actions Mairie pour le moment.

Y-a-t-il des questions, des interventions sur ce sujet ? Non. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Procès-Verbal

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2019**

Délibération n° D-2019-369

**Direction du Secrétariat Général****Avis du Conseil municipal à la demande du Préfet -  
Fusion-absorption d'une congrégation religieuse**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Par un courrier en date du 7 août 2019, reçu en mairie le 14 août, le préfet des Deux-Sèvres sollicite l'avis du Conseil municipal sur la fusion-absorption de la congrégation de l'Immaculée Conception, dont le siège est 144 avenue de Paris à Niort, par la congrégation des Sœurs Ursulines de Jésus, dont le siège est à CHAVAGNES EN PAILLERS (85250).

En effet, l'article 21 du décret du 16 août 1901 pris pour l'exécution de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association dispose que le ministre fait procéder à l'instruction des demandes en autorisation notamment en provoquant l'avis du Conseil municipal de la commune dans laquelle est établie la congrégation.

Le traité de fusion-absorption signé par les deux congrégations est joint en annexe

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- émettre un avis favorable à la demande de fusion absorption de la congrégation des Sœurs de l'Immaculée Conception par la congrégation des Ursulines de Jésus.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

**Le Maire de Niort****Signé****Jérôme BALOGE**

**Monsieur le Maire :**

La délibération suivante ne manquera peut-être pas d'étonner parce qu'elle n'est pas habituelle. Il ne s'agit pas d'un enjeu capitalistique comme trop souvent la dénomination « fusion/absorption » puisqu'il s'agit plutôt en la matière de « fusion/acquisition » mais d'un enjeu juridique qui nous ramène au fondement de la loi de 1901 – donc qui est antérieure de quatre ans à la célèbre loi de 1905 – et le décret du 16 août 1901 qui exécute la loi sur les associations du 1<sup>er</sup> juillet 1901 dispose que le ministre fait procéder à l'instruction des demandes en autorisation notamment en provoquant l'avis du conseil municipal de la commune dans laquelle est établie la congrégation. La France, je le rappelle est un État de droit : la loi dit que..., le préfet exécute, le conseil municipal prend une délibération et c'est bien sûr sur cette disposition légale de la loi de 1901 qu'il nous est demandé de donner un avis. Je vous invite à ce qu'il soit favorable puisque ça se passe dans de bonnes conditions pour la fusion/absorption de la congrégation des Sœurs de l'Immaculée Conception – bien connue à Niort, sise au 144, avenue de Paris – par la congrégation des Ursulines de Jésus installée en Vendée.

Nous serons bien sûr vigilants sur l'évolution des biens s'il devait y avoir une évolution. Je vous rappelle que cette congrégation des Sœurs de l'Immaculée Conception est toujours particulièrement engagée dans l'humanitaire notamment au Cameroun et à Madagascar et que de nombreuses Sœurs niortaises ont apporté beaucoup dans ces coopérations.

Y-a-t-il des questions ou des interventions ? Non. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2019**

Délibération n° D-2019-370

**Direction Gestion Urbaine Réglementaire SEM des Halles - Rapport du délégataire du service public - Année 2018**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

La SEM des Halles assure la gestion des Halles de Niort.

L'article 52 de l'ordonnance du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession dispose que le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

L'article L1411-3 du Code général des collectivités territoriales précise que dès la communication du rapport son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Comme le prévoit l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux, en date du 30 septembre 2019.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la production du rapport de la SEM des Halles, délégataire du service public des Halles de Niort, pour l'année 2018.

Le Conseil municipal a pris acte du rapport.

**Le Maire de Niort**

**Signé**

**Jérôme BALOGE**



**Monsieur le Maire :**

Il n'y a pas forcément grand-chose à signaler. Nous avons, dans le même registre, le rapport du mandataire soumis par les représentants de la collectivité au Conseil d'administration pour la même année 2018.

Je ne sais pas s'il y a un élu concerné qui veuille relever un point particulier mais la SEM des Halles continue à vivre sa vie de façon dynamique. C'est une vraie chance pour notre territoire d'avoir des Halles aussi dynamiques et je crois que l'on peut se louer aussi, au fil des années, d'avoir fait évoluer la gouvernance avec une direction générale séparée, en bonne intelligence coopérative évidemment, de la présidence qui donne en effet aux commerçants des Halles, depuis maintenant trois à quatre ans (2014), la possibilité de gérer leur propre outil de production – si je puis l'appeler comme ça – et à la Ville de rester à la présidence et d'avoir un lien puisque le bâtiment appartient à la collectivité. Je pense que ça a été une bonne évolution. Il n'y a pas d'évolution notable en 2018 de ce point de vue. Nos Halles sont en bonne santé !

Y-a-t-il des interventions, des questions ? Non. Je propose de voter le rapport du délégataire. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2019**

Délibération n° D-2019-371

**Direction Gestion Urbaine Réglementaire SEM des Halles - Rapport du mandataire soumis par les représentants de la collectivité au Conseil d'Administration - Année 2018**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

La SEM des Halles assure la gestion des Halles de Niort.

L'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis, au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration.

Les représentants de la Ville de Niort au Conseil d'administration de la SEM des Halles, sont : Luc DELAGARDE, Simon LAPLACE, Éric PERSAIS, Jeanine BARBOTIN, Pascal DUFORESTEL et Sylvette RIMBAUD.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- se prononcer sur le rapport soumis par les représentants de la Ville de Niort au Conseil d'administration de la SEM des Halles, pour l'année 2018.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

**Le Maire de Niort****Signé****Jérôme BALOGÉ**

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2019**

Délibération n° D-2019-372

**Direction Animation de la Cité****SO SPACE - Rapport du délégataire du service public  
concernant le contrat de DSP de l'Acclameur - Année  
2018**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'article 52 de l'ordonnance du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession dispose que le délégataire produit chaque année, à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

Comme le prévoit l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux, en date du 30 septembre 2019.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la production du rapport de la SO SPACE, délégataire du service public de l'Acclameur pour l'année 2018.

Le Conseil municipal a pris acte du rapport.

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGÉ  
L'Adjoint délégué**

**Signé**

**Alain BAUDIN**

**Monsieur BAUDIN :**

Merci. Il s'agit de prendre acte du bilan de l'année 2018 concernant le rapport du délégataire au niveau du contrat de DSP de l'Acclameur pour l'année 2018. Simplement dire qu'il y a un gros rapport – je ne vais pas tout lire – mais vous savez que l'année 2018 devait être au départ la fin d'un contrat qui avait été fait en 2012 pour une durée de six ans, mais en fait qui a été allongé et prolongé jusqu'au 30 juin 2019. L'objectif de ce contrat de délégation de service public était d'accueillir et d'organiser :

- des événements de grande jauge dans la grande halle ;
- de petite jauge dans le club ;
- des associations et des scolaires dans le gymnase ;
- des activités d'escalade en propre.

Pour ce faire, il y avait une compensation annuelle prévue au départ d'un montant de 500 244,00 euros HT + par rapport à la gestion du gymnase de 95 622,00 euros HT, soit un financement communal annuel de 715 111,00 euros TTC.

Dans ce cadre-là, il y a eu effectivement des bilans d'activité qui ont été faits avec un rappel que vous avez dans le rapport des moyens humains mis à disposition, des avenants aussi qui ont été faits (il y a eu un avenant de février 2018 pour la prolongation du contrat jusqu'au 30 juin 2019). Il y avait eu aussi, dans le cadre de l'année, une volonté de faire avancer un peu certaines activités liées à cette infrastructure (en ce qui concerne notamment les évolutions quant à l'escalade auxquelles je reviendrai tout à l'heure).

Le bilan d'activité du gymnase a permis à plus de 480 licenciés d'être accueillis, cinq associations sportives + un cercle d'escrime sur 95 heures de pratique par semaine. Pour mémoire et ça rappelle aussi les policiers de tout à l'heure dont on a parlé qui avaient un rôle : ils s'entraînent aussi en self-défense à l'Acclameur par convention.

Les activités de la salle la Verticale : en 2018, il y avait deux clubs sportifs en plus de la Verticale. Depuis cette année, il n'y a plus qu'un seul club puisque le club Vertige est en dissolution.

Par contre, ce qu'il faut remarquer c'est que l'activité salle de gym était complètement financée par une aide et une compensation de la Ville comme je l'ai dit à hauteur de 95 000,00 euros. En ce qui concerne l'activité de l'escalade la Verticale, compte tenu du fait qu'il y a également une école d'escalade qui est gérée par la SO SPACE et une activité également d'accueil mais moyennant une participation financière, il y a une activité un peu commerciale et malgré les utilisateurs, associatifs, il y a des rentrées d'argent qui ont permis de générer un chiffre d'affaires de 125 460,00 euros au niveau de l'escalade.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Au niveau des halles et plus particulièrement de la grande halle, il y a eu :

- 22 spectacles réalisés, on a enregistré 36 467 spectateurs. Donc, 2 000 spectateurs en plus par rapport à l'année écoulée pour un chiffre d'affaires de 258 348,00 euros ;
- 5 manifestations socio-économiques, 19 jours d'occupation qui ont concerné 13 800 personnes pour 128 015,00 euros ;
- 2 rencontres sportives (une au mur d'escalade et une en basket) pour 12 999,00 euros de chiffre d'affaires.

En ce qui concerne le club, il y a eu :

- 57 événements socio-économiques sur 65 jours possibles d'utilisation à hauteur de 53 584,00 euros de chiffre d'affaires ;
- 6 soirées VIP, toutes concernant les arbres de Noël à hauteur de 19 877,00 euros.

Pour information, fin 2018 et depuis le début on accueillait le CFA d'apprentissage itinérant au niveau des métiers de l'animation et du sport et il a délocalisé ses activités puisque la Région a souhaité qu'il se rapatrie sur Talence. Il est donc parti à Bordeaux. En principe, c'était en fin d'année 2018 mais ce n'est pas encore réalisé aujourd'hui mais il y avait la volonté d'une implantation à proximité de France 3, de France-Bleu Poitou qui étudiait son implantation sur le club.

Je pense vous avoir fait une approche de l'Acclameur. Au total, c'est 1 293 151,00 euros de produits d'activités dont on sait qu'effectivement il y a plus de 750 000,00 euros versés au niveau de la collectivité dans cette affaire.

Tout ça pour vous dire que le résultat laisse apparaître, au niveau de l'exploitation en tant que telle, un résultat excédentaire de 76 938,00 euros mais il y a des frais de siège – parce que la SO SPACE a d'autres activités et notamment le parking, etc. – qui sont mutualisés. Avec les frais de siège de 84 675,00 euros il y a un déficit pris par la SO SPACE à hauteur de 9 640,00 euros.

Voilà le rapport de l'Acclameur.

**Monsieur le Maire :**

C'est une belle présentation, Alain. Merci à toi.

Y-a-t-il des demandes de précision complémentaires ? Non. On prend acte du rapport ? On le vote ?

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**Monsieur BAUDIN :**

On prend acte. Merci.

**Monsieur le Maire :**

Nous en prenons donc acte s'il n'y a pas d'intervention particulière.

Procès-verbal

**Direction Gestion Urbaine Réglementaire SO SPACE - Rapports du délégataire de service public concernant les contrats de DSP des parkings Espace Niortais - La Roulière - Marcel-Paul et Saint Jean - Année 2018**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'article 52 de l'ordonnance du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession dispose que le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

L'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que dès la communication du rapport son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Comme le prévoit l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux, en date du 30 septembre 2019.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la production des rapports de la So Space, concernant :
  - la délégation de service public du parking Hôtel de Ville (Espace Niortais) ;
  - la délégation de service public du parking La Roulière ;
  - la délégation de service public du parking Marcel Paul ;
  - la délégation de service public du parking Saint-Jean.

Le Conseil municipal a pris acte du rapport.

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGE  
L'Adjoint délégué**

**Signé**

**Dominique SIX**

**Monsieur SIX :**

A nouveau une activité de la SO SPACE dans la continuité de la présentation d'Alain BAUDIN.

J'ai deux délibérations qui portent sur les contrats de DSP des parkings de l'Hôtel de Ville, de la Roulière, de Marcel-Paul et de Saint-Jean. Donc une première délibération qui vous proposera de prendre acte de la production des rapports par la SO SPACE et la deuxième qui vous demandera de valider le rapport du mandataire qui a été soumis par nos représentants.

Les rapports du délégataire nous ont été soumis par la SO SPACE lors de la CCSP du 30 septembre 2019. Pour basculer maintenant sur une présentation générale de ce qui nous a été présenté (le rapport du mandataire fourni par les représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration), je vous rappelle :

- sont présents Luc DELAGARDE, Florent SIMMONET, Dominique DESQUINS, Sylvette RIMBAUD et Jacques TAPIN ;
- la Ville est actionnaire à 70 % à peu près de la SO SPACE pour un montant de capital de 2 440 000 euros sur les 3 488 000 euros ;
- sur les quatre parkings, celui de Saint Jean est uniquement sur abonnements. L'Hôtel de Ville, Marcel Paul et la Roulière sont à la fois gérés avec des abonnements et sur du ticket horaire ;
- un total de 1 211 places :

. Saint Jean : 130 places, 111 abonnés, un chiffre d'affaires 2018 d'à peu près 99 000 euros (qui a un petit peu fléchi par rapport à 2017 de 2 000 euros puisqu'on a perdu 11 abonnés sur l'année). Une subvention d'équilibre de 84 000 euros. Cette subvention d'équilibre sera retrouvée sur l'ensemble des parkings. Comme vous le savez, chaque année nous délibérons sur le montant de cette subvention d'équilibre auprès de la SO SPACE qui, en fait, est là pour compenser le tarif pratiqué auprès des usagers par rapport au tarif économique, c'est-à-dire celui du prix de revient réel du stationnement. Des charges qui se montent à 166 000 euros pour un résultat de 3 725 euros.

. Marcel Paul : 471 places, 407 abonnés, 98 amodiations et 23 000 tickets en 2018 contre 23 950 en 2017. Un chiffre d'affaires qui a augmenté un peu puisqu'il est à 315 000 EUR (+ 5 000 euros par rapport à 2017), une subvention d'équilibre qui est restée à peu près stable à 93 000 euros, des charges qui sont restées stables à 319 000 euros et un résultat de 16 000 euros (à l'équilibre par rapport à l'année précédente).



[RETOUR SOMMAIRE](#)

. Le parking de l'Hôtel de Ville : 228 places, 263 abonnés, 9 amodiations, 45 617 tickets en 2018 contre 45 828 en 2017 (donc relative stabilité). Stabilité aussi du chiffre d'affaires à 303 000 euros, subvention d'équilibre à 13 000 euros qui a fléchi de 23 000 euros par rapport à 2017, charges qui ont baissé par rapport à 2017 de 58 000 euros pour s'établir à 284 000 euros pour un résultat qui s'établi à 21 000 euros quand il était de -27 000 euros en 2017.

. La Roulière : 350 places, 280 abonnés, 1 amodiation, 7 285 tickets horaires contre 5 656 l'année précédente. Un chiffre d'affaires qui a progressé de 10 000 euros pour s'établir à 154 000 euros, une subvention d'équilibre qui a un peu baissé de 7 000 euros pour s'établir à 184 000 euros, des charges à 285 000 euros en étant contenues (-5 000 euros) et un résultat à 20 000 euros contre 12 000 euros l'année précédente.

Pour rappel :

- le total de la subvention d'équilibre pour 2018 était de 375 143 euros, identique à celle de 2017 ;
- un résultat cumulé de 61 796 euros contre -7 375 euros l'année précédente.

Il vous est proposé dans un premier temps, concernant la première délibération sur le rapport du délégataire de service public, de prendre acte comme quoi les rapports nous ont été présentés.

**Monsieur le Maire :**

Merci Dominique. Donc, une bonne évolution sur la Roulière en particulier. Peux-tu dire pourquoi la Brèche on ne l'a pas ?

**Monsieur SIX :**

La Brèche n'est pas une concession, c'est un marché.

**Monsieur le Maire :**

Je le sais mais c'est pour que chacun ait un rappel. Ce n'est plus une concession, ce n'est plus une DSP, c'est un marché.

L'évolution de la Brèche est positive aussi ?

**Monsieur SIX :**

La Brèche : on est à 425 997 entrées en 2018 contre 411 047 en 2017. Pour rappel en 2014 (une demi-année de première heure gratuite) on était à 308 000.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**Monsieur le Maire :**

Bonne évolution. Et pour la Roulière, en effet, c'est aussi un tarif particulier puisque c'est 1 euro par jour pour les habitants ou les actifs du centre-ville.

Ce qui explique qu'on ait un bon nombre d'abonnés sur ce parking qui comprennent l'intérêt de s'y garer puisque c'est moins cher et sécurisé.

Y-a-t-il des questions sur ces deux rapports ? Non. Nous prenons donc acte du rapport du délégataire et nous prenons donc acte du rapport du mandataire ?

Procès-verbal

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2019**

Délibération n° D-2019-374

**Direction Gestion Urbaine Réglementaire SO SPACE - Rapport du mandataire soumis par les représentants de la collectivité au Conseil d'Administration - Année 2018**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration ou au Conseil de Surveillance.

Pour la SO SPACE, il s'agit actuellement de : Luc DELAGARDE, Florent SIMMONET, Dominique DESQUINS, Sylvette RIMBAUD et Jacques TAPIN.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- se prononcer sur le rapport des représentants de la Ville de Niort au Conseil d'Administration de la SO SPACE pour l'année 2018.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGE  
L'Adjoint délégué**

**Signé**

**Dominique SIX**

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2019**

Délibération n° D-2019-375

**Direction Ressources Humaines****Mise à jour du tableau des effectifs**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu le comité technique du **9 octobre 2019**,

Afin de doter les services des moyens en personnel nécessaires à la bonne exécution des missions de service public, les modifications du tableau des effectifs ci-dessous sont proposées :

**POLE RESSOURCES ET SECURITE CIVILE****Direction Ressources Humaines**Ouverture de poste :

- 1 poste d'Adjoint Administratif (à compter du 01/11/2019)

Fermeture de poste :

- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe (à compter du 01/11/2019)
- 1 poste d'Adjoint Administratif

**Direction Projets Risques Majeurs et Sanitaires**Suppression de poste :

- 1 poste de Technicien
- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe

**POLE CADRE DE VIE ET AMENAGEMENT URBAIN****Ex Direction Urbanisme et Action Foncière**Suppression de poste :

- 1 poste d'Ingénieur en Chef
- 1 poste d'Ingénieur Principal
- 1 poste de Technicien Principal de 1ère classe
- 4 postes de Technicien
- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe
- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe

**Direction Patrimoine et Moyens**Création de poste :

- 1 poste d'Ingénieur

Ouverture de poste :

- 1 poste d'Ingénieur

- 1 poste de Rédacteur

- 1 poste d'Adjoint Technique

Suppression de poste :

- 1 poste d'Agent de Maîtrise

Fermeture de poste :

- 1 poste de Technicien Principal de 1ère classe

- 1 poste de Rédacteur Principal de 1ère classe

- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe

- 1 poste d'Adjoint Technique principal de 2ème classe

**Direction Gestion Urbaine et Réglementaire**Ouverture de poste :

- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe

Fermeture de poste :

- 1 poste d'Attaché

- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe

**POLE VIE DE LA CITE****Direction Accueil et Formalités Citoyennes**Ouverture de poste :

- 1 poste d'Adjoint Technique

Fermeture de poste :

- 1 poste de Rédacteur

- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe

**Direction de l'Education**Ouverture de poste :

- 3 postes d'Adjoint Technique

Fermeture de poste :

- 2 postes d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe

- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la mise à jour du tableau des effectifs telle que définie ci-dessus.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	5

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGE  
L'Adjoint délégué**

**Signé**

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

**Monsieur LAHOUSSE :**

Dans le tableau qui vous a été donné, la mise à jour du tableau des effectifs, le dossier relatif à la police municipale est reporté à une prochaine délibération, un prochain Conseil municipal, une fois qu'on aura tenu le comité technique qui s'y rapporte. Il y a un syndicat qui n'a pas voulu siéger ou qui n'était pas prêt à siéger et qui demandait à pouvoir étudier un peu plus le dossier.

Dans cette mise à jour du tableau des effectifs, il y a comme d'habitude des ouvertures et des fermetures de poste. Ce sont des actes purement administratifs d'adaptation du poste au grade acquis par les agents et donc de fermeture du poste précédent.

Il y a quelques suppressions de poste, principalement l'ex-direction urbanisme et action foncière. Ce sont les postes d'ingénieur en chef, d'ingénieur principal, de technicien principal, quatre postes de technicien, le poste d'adjoint administratif principal de première classe et le poste d'adjoint administratif principal de deuxième classe. Ils sont tous maintenant à la CAN.

On a par ailleurs un certain nombre de créations de poste : entre autre à la direction patrimoine et moyens avec un poste d'ingénieur.

Il y a des suppressions de poste qui sont, là aussi, des mouvements administratifs : quand des agents ont réussi un concours, on a créé un premier poste pour permettre leur détachement et au moment de leur titularisation, qui a eu lieu soit au premier de ce mois soit en juillet, on supprime les postes en question. C'est le cas dans la direction de projets risques majeurs et sanitaires avec des suppressions de poste et celui à la direction patrimoine et moyens avec la suppression du poste d'agent de maîtrise.

Voilà principalement synthétisé ce tableau de mise à jour des effectifs.

**Monsieur le Maire :**

Des questions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

**Direction Ressources Humaines****Convention d'adhésion aux secrétariats du Comité Médical et de la Commission de Réforme placés auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres - Avenant n°3**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres (CDG 79) et la Ville de Niort ont signé une convention, le 4 décembre 2015, pour l'adhésion aux secrétariats du Comité médical et de la Commission de réforme placés auprès du CDG 79, pour une durée de un an avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Un avenant n°1 a été approuvé par le Conseil municipal, lors de sa séance du 5 décembre 2016, afin de prolonger cette convention pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2019 ;

Un avenant n°2 a été approuvé par le Conseil municipal, lors de sa séance du 5 février 2018, afin d'approuver l'augmentation des tarifs et préciser la prolongation de cette convention pour une durée de 2 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2019.

Afin de continuer à bénéficier des prestations du CDG 79 en matière de secrétariat des comités médicaux et commissions de réforme, il convient d'établir un avenant n°3.

Le tarif serait maintenu à 200,00 euros par dossier. Ce prix comprend :

- les charges de fonctionnement du CDG,
- les charges de formation des agents,
- les honoraires et déplacements des médecins siégeant au comité médical et à la commission de réforme.

La Ville de Niort remboursera les frais d'expertise de ses agents réglés par le CDG.

Elle prendra également en charge les frais de déplacement des représentants des élus et du personnel, membres de la commission de réforme.

La convention actuelle doit donc être renouvelée pour un an pour continuer à bénéficier des prestations du CDG 79 en matière de secrétariat des comités médicaux et commissions de réforme

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°3 à la convention d'adhésion aux secrétariats du Comité médical et de la Commission de réforme placés auprès du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres,



- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer,

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGE  
L'Adjoint délégué**

**Signé**

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

Procès-Verbal

**Monsieur LAHOUSSE :**

Nous avons voté une convention avec ce centre de gestion. Elle est valable jusqu'au 31 décembre 2019.

Il s'agit de la renouveler aux mêmes conditions que précédemment avec un tarif maintenu de 200 EUR par dossier, qui comporte les charges de fonctionnement du centre de gestion, une charge de formation des agents et les horaires et déplacements des médecins qui y siègent. Elle est à renouveler pour un an.

Il s'agit d'autoriser ce renouvellement.

**Monsieur le Maire :**

Y-a-t-il des remarques, des questions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Procès-verbal

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2019**

Délibération n° D-2019-377

**Direction Patrimoine et Moyens****Réseau de chaleur du quartier des Brizeaux -  
Exploitation - Choix du mode de gestion - Décision  
de principe**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Sur la base de sa compétence, la Ville de Niort a engagé une démarche de création d'un réseau de chaleur sur le quartier des Brizeaux en 2009. Après travaux et par délibération du 17 septembre 2012, le Conseil municipal de la Ville de Niort a approuvé les termes d'un contrat d'affermage avec la société IDEX ENERGIES concernant l'exploitation, du dit réseau de chaleur. Le contrat a été conclu pour une durée de 8 années à compter de sa notification pour prendre fin le 24 septembre 2020.

Dans le cadre du renouvellement de ce contrat, la Ville s'est fait assister d'un assistant à maîtrise d'ouvrage.

La délégation de service public qui est proposée se fera au moyen d'une convention de type affermage où le délégataire se verra remettre directement l'ouvrage et les équipements nécessaires à l'exploitation du service.

La note de synthèse sur le choix du mode de gestion présentée en annexe, précise les grandes caractéristiques du service et des différentes formes de modes de gestion pouvant être envisagées.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est prononcée sur le sujet lors de la séance du 30 septembre 2019.

En vue de procéder à l'attribution de la délégation de service public pour l'exploitation du réseau de chaleur, il est nécessaire de constituer une commission composée de cinq membres élus titulaires et autant de suppléants.

Les membres de la commission seront élus lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Il est à noter que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Les membres de la commission sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage, ni vote préférentiel.

Il est proposé que les listes de candidats soient déposées au plus tard le 15 novembre à 17h00 au Secrétariat Général de la Ville de Niort.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le principe de délégation de service public au moyen d'une convention d'affermage ;
- fixer la durée de la délégation de service public à 5 années ;
- approuver les conditions, proposées ci-dessus, de dépôt de listes pour l'élection des membres de la commission constituée dans le cadre de la procédure de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de chaleur du quartier des Brizeaux ;

- autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure règlementaire de désignation du futur exploitant et engager pour cela, les mesures de publicité nécessaires au recensement des candidats.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGE  
L'Adjoint délégué**

**Signé**

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

**Monsieur LAHOUSSE :**

On a, avec la société IDEX ENERGIES un contrat d'affermage pour l'exploitation du réseau de chaleur. Ce contrat doit prendre fin le 24 septembre 2020 (et non le 16 septembre comme il est écrit dans la délibération, donc il faudra le modifier en conséquence). Vous avez une note de synthèse sur le choix du mode de gestion mais on va garder quasiment le même. Il s'agit de procéder à l'attribution de la délégation de service public pour exploitation de ce réseau par une commission composée de cinq membres élus titulaires et autant de suppléants. Les membres de cette commission seront élus lors de la prochaine séance du Conseil municipal. Il est à noter que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Les membres de la commission sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort sans panachage ni vote préférentiel. Il faudra déposer la liste des candidats au plus tard le 15 novembre à 17h00 au Secrétariat général de la Ville de Niort.

**Monsieur le Maire :**

Merci pour toutes ces précisions, fort utiles.

Y-a-t-il des remarques, des précisions ? il y en a déjà tant fournies par Lucien-Jean ! Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Suivante, page 47.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2019**

Délibération n° D-2019-378

**Direction de la Commande Publique et Logistique****Approbation accord-cadre : Missions de contrôles techniques de bâtiments et ouvrages de génie civil**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort doit réglementairement mettre en œuvre des contrôles techniques lors de la construction et des gros entretiens de bâtiments ainsi que des contrôles techniques périodiques de ses ouvrages de franchissement, de soutènement et fluviaux de type barrages fixes ou mobiles.

Afin de répondre à ses obligations, un accord cadre d'une durée de 4 ans a fait l'objet d'une mise en concurrence.

L'accord-cadre se décompose en 2 lots :

- Lot 1 : Contrôles techniques construction
- Lot 2 : Inspections d'ouvrages d'art et d'ouvrages hydrauliques

Après déroulement de la consultation, l'accord-cadre a été attribué comme suit :

Désignation du lot	Attributaire	Montant estimatif sur la durée du contrat
Lot 1 : Contrôles techniques construction	QUALICONSULT	133 758 € TTC
Lot 2 : Inspections d'ouvrages d'art et d'ouvrages hydrauliques	SOCOTEC CONSTRUCTION	39 408 € TTC

Les dépenses sont prévues aux budgets des années pendant lesquelles seront réalisées les prestations (2020-2023).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'attribution de l'accord cadre :

Désignation du lot	Attributaire	Montant estimatif sur la durée du contrat
Lot 1 : Contrôles techniques construction	QUALICONSULT	133 758 € TTC
Lot 2 : Inspections d'ouvrages d'art et d'ouvrages hydrauliques	SOCOTEC CONSTRUCTION	39 408 € TTC

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGÉ  
L'Adjoint délégué**

**Signé**

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

Procès-Verbal

**Monsieur LAHOUSSE :**

On doit mettre en œuvre des contrôles techniques et on prend un accord-cadre pour une durée de quatre ans avec des entreprises agréées.

Pour les contrôles techniques de construction, la commission des marchés a retenu QUALICONSULT pour une somme de 133 758 EUR HT et pour les inspections d'ouvrages d'art et d'ouvrages hydrauliques la société SOCOTEC construction pour 39 408 EUR HT.

Il est demandé d'approuver.

**Monsieur le Maire :**

Y-a-t-il des questions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Procès-verbal



**Direction de la Commande Publique et Logistique****Fournitures de matériaux routiers - Approbation de marché**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort dispose d'une régie en voirie intervenant pour le maintien en bon état du réseau routier de la commune.

Pour effectuer ces opérations de maintenance, les services de la Ville ont besoin de différents types de matériaux bitumineux selon les procédés mis en œuvre.

Pour répondre à ces besoins, un accord-cadre à bons de commande est mis en place, comportant une quantité minimum sur la durée du marché. Cet accord-cadre est passé pour une durée de 4 ans ferme.

Après le déroulement de la consultation, l'accord-cadre a été attribué comme suit :

- lot n° 1 : Enrobés à chaud
- Attributaire : COLAS CENTRE OUEST (79182 CHAURAY)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'accord-cadre attribué à COLAS CENTRE OUEST - 79182 CHAURAY
- Estimatif de l'offre : 1 077 360,00 € TTC
- Quantité minimum : 3000 tonnes
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGÉ  
L'Adjoint délégué**

**Signé**

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

**Direction de l'Espace Public****Port-Boinot - Marché de maîtrise d'œuvre - Avenant n° 4 - Marchés de travaux - Divers lots et avenants**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération en date du 12 octobre 2015, le Conseil municipal s'est engagé dans une procédure de concours de maîtrise d'œuvre pour la reconquête du site de Port-Boinot. La désignation du lauréat au concours, à savoir l'équipe PHYTOLAB, a ensuite été entérinée par Monsieur le Maire suivant l'avis du jury. Lors du Conseil municipal du 22 mai 2017, l'avant-projet définitif a été approuvé.

Dans le cadre de la réhabilitation du séchoir et des ateliers ainsi que pour l'aménagement du parc et des espaces publics, le Conseil municipal a, par délibérations des 23 avril, 4 et 26 juin et 19 octobre 2018 approuvé les marchés de travaux faisant l'objet de 14 lots pour la réhabilitation des bâtiments et 6 lots pour les aménagements extérieurs.

Lors des séances des 17 décembre 2018, 11 février, 11 mars, 15 avril, 20 mai, 17 juin et 16 septembre 2019 les premiers avenants aux marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux ont été approuvés.

Aujourd'hui, de nouvelles adaptations sont nécessaires :

**Pour le marché de maîtrise d'œuvre - Avenant n° 4**

Afin de rendre compatible l'aménagement avec le futur projet de l'IIBSN sur la Cale du Port, il convient de mener une étude complémentaire d'adaptation de la voirie.

Par ailleurs, les aménagements cyclables prévus sur le pont Main présentent un aspect relativement routier. Afin d'apporter un aspect plus urbain, plus qualitatif et plus sécurisant, des propositions ont été faites et nécessitent une étude complémentaire.

Le coût de ces missions complémentaires s'élève à : 6 450,00 € HT, soit 7 740,00 € TTC

**Pour les lots travaux**

- lot 4 : Ouvrages métalliques - Avenant n° 4

Rehaussement de l'escalier du jardin de la Maison Patronale dans l'alignement du trottoir du pont Main.

Montant de la plus-value : 5 825,00 € HT, soit 6 990,00 € TTC

- lot 6 : Espaces verts et arrosage - Avenant n° 6

Sur la grande prairie, remplacement du gazon traditionnel initialement prévu, par la mise en œuvre d'un gazon de plaquage en vue d'une utilisation immédiate dès l'ouverture au public ;

Mise en place, au jardin de la Maison Patronale, d'un système d'arrosage plus économique et écologique, adapté aux plantations.

Montant de la plus-value : 14 417,20 € HT, soit 17 300,64 € TTC

- lot B01 : Charpente métallique - Avenant n° 2

Diverses adaptations sur le Hangar :

La charpente métallique du hangar doit être modifiée à deux endroits pour permettre l'installation de la centrale de traitement d'air et pour faciliter la maintenance ultérieure.

Suite au changement du complexe de toiture :

- Pour des raisons techniques, il est nécessaire de déplacer en façade intérieure des cornières métalliques en tête des pignons du Hangar. Ces cornières sont actuellement en façade extérieure.
- Les renforts de charpente métallique prévus en phase conception étant insuffisants vis-à-vis du poids du complexe de couverture, des renforts supplémentaires de cette charpente doivent être effectués.

Montant de la plus-value : 30 780,00 € HT, soit 36 936,00 € TTC

- lot B04 : Menuiseries extérieures, occultations – Avenant n° 3

- Sur le bâtiment Hangar, des cornières d'angles existantes sont déformées et doivent être remplacées pour assurer la stabilité du bâtiment ;
- Des poteaux métalliques rythment la façade du hangar. Il est proposé de mettre en place des profils métalliques omégas devant ces poteaux afin d'arrêter proprement les enduits mais également de dissimuler le câblage électrique de l'éclairage public.

Montant de la plus-value : 21 500,00 € HT, soit 25 800,00 € TTC

- lot C03 : Métallerie serrurerie - Avenant n° 2

Modifications techniques et esthétiques en lien avec les portes locaux techniques et du WC public.

Montant de la plus-value : 803,00 € HT, soit 963,60 € TTC

- lot D01 : CVC, plomberie - Avenant n° 3

Installation de deux chaudières gaz à condensation en remplacement d'une plus puissante initialement prévue, afin de parer à d'éventuelles défaillances techniques de l'une d'elles.

Montant de la plus-value : 19 209,71 € HT, soit 23 051,65 € TTC

L'incidence financière des avenants de maîtrise d'œuvre et de travaux cités ci-avant est la suivante :

N° lot	Attributaire	Montant marchés initiaux en € HT	Montant marchés incluant avenants précédents en € HT	N° avenant	Montant avenant en € HT	% total avenants par rapport au marché initial	Nouveau montant des marchés en € HT	Nouveaux montants des marchés en € TTC
MOE	PHYTO LAB (mandataire)	1 101 847,50	1 199 896,27	4	6 450,00	9,48	1 206 346,27	1 447 615,52
4	BOIS LOISIRS CREATION	862 737,39	906 401,39	4	5 825,00	5,74	912 226,39	1 094 671,67
6	POITOU PAYSAGE EIVE	713 258,12	726 506,34	6	14 417,20	3,88	740 923,54	889 108,25
B01	BGN	190 310,00	196 910,00	2	30 780,00	19,64	227 690,00	273 228,00
B04	BGN	983 551,15	978 107,58	3	21 500,00	1,63	999 607,58	1 199 529,10
C03	BGN	57 074,61	60 726,77	2	803,00	7,81	61 529,77	73 835,72
D01	HERVE THERMIQUE/ JP AUGER	741 983,57	771 070,03	3	19 209,71	6,51	790 279,74	948 335,69

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants aux marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux, comme indiqué ci-avant ;

[RETOUR SOMMAIRE](#)

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer, ainsi que les pièces afférentes.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGÉ  
L'Adjoint délégué**

**Signé**

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

**Monsieur LAHOUSSE :**

Il s'agit de quelques avenants sur le projet Port-Boinot.

Pour le marché de maîtrise d'œuvre : il faut mener une étude complémentaire d'adaptation de la voirie, pour la rendre compatible avec l'aménagement, le futur projet de l'IIBSN sur la cale du port. Par ailleurs, il y a des aménagements cyclables sur le pont Main qui sont prévus et qui doivent présenter un aspect plus urbain, plus qualitatif et plus sécurisant pour les cyclistes.

Le coût de ces missions complémentaires est de 6 450 EUR HT.

Ensuite, il y a un certain nombre de lots de travaux qui vous sont décrits dans la délibération.

Tout ceci amène au tableau récapitulatif en fin de délibération qui montre que pour ces lots en particulier qui représentaient une somme globale de 4 651 k€ (4 651 000 EUR), les avenants précédents représentaient une somme de 4 839 000 EUR soit 4,1 % d'augmentation et avec les derniers avenants qui représentent 99 000 EUR on arrive à une somme globale de 4 939 000 EUR pour ces lots, ce qui fait une augmentation par rapport à l'origine de 6,2 %, ce qui montre – d'autant que maintenant on commence à arriver au bout – quand même une relativement bonne maîtrise du coût global du projet.

Il vous est demandé d'approuver ces avenants.

**Monsieur le Maire :**

Merci. Y-a-t-il des remarques ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2019**

Délibération n° D-2019-381

**Direction des Finances****Tarifs municipaux 2020 - Occupation du domaine public à caractère commercial**

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Il est proposé d'adopter les tarifs des occupations du domaine public à caractère commercial pour l'année 2020, à l'identique de ceux de 2019.

Ces tarifs sont proposés à cette date afin que les commerces puissent être informés à l'avance des montants dont ils seront redevables lorsqu'ils recevront leur arrêté d'occupation du domaine public.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter l'ensemble des tarifs des droits d'occupation du domaine public des commerces et divers présentés en annexe applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Le Maire de Niort****Signé****Jérôme BALOGÉ**

**Direction de l'Education****Renouvellement du Projet Educatif De Territoire  
(PEDT) - Avenant n°3**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Projet Educatif de Territoire formalise l'engagement des différents partenaires de l'Education à mener sur un territoire, des actions éducatives de qualité sur tous les temps de vie de l'enfant, dans un souci de cohérence et de continuité éducatives.

Il favorise les échanges et les coopérations qui sont profitables à l'enfant mais aussi aux professionnels et apporte des réponses adaptées aux besoins spécifiques de chaque école, de chaque famille, de chaque enfant.

Il associe, par ailleurs, aux différentes étapes de son élaboration et de sa mise en œuvre, plusieurs partenaires tels que :

- l'Education Nationale ;
- les parents ;
- le tissu associatif local ;
- la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole des Deux-Sèvres ;
- la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) ;
- la Protection Maternelle Infantile ;
- la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Elaboré à l'origine pour la période 2013-2016 avec la réforme des rythmes scolaires, il a fait l'objet d'une première réécriture pour la période 2016-2019 à la suite d'une large concertation de l'ensemble des acteurs intervenants sur les temps scolaires, péri et extra scolaires. Les objectifs éducatifs ont alors été complétés, notamment dans les domaines suivants :

- la promotion des valeurs de la République et la participation citoyenne des enfants au travers notamment du Conseil municipal des Enfants ;
- l'accompagnement des enfants en situation de handicap sur les temps péri et extra scolaires en complément du temps scolaire.

Aujourd'hui il doit être renouvelé pour une nouvelle période de 3 ans.

Après une nouvelle phase de concertation et d'évaluation, le PEDT 2019/2022 donne l'occasion à la municipalité de définir ses priorités éducatives pour les années scolaires à venir. Cela se traduit notamment par :

- la consolidation des objets éducatifs tels que définis dans les projets antérieurs avec la volonté toute particulière de rassembler les efforts de chacun pour améliorer le climat scolaire, notamment au travail de la médiation scolaire ;
- la volonté d'agir pour le développement durable ;
- la sensibilisation à l'égalité femme-homme ;
- des actions autour des valeurs de l'olympisme dans la perspective des jeux Paris 2024 ;
- la nécessité d'accompagner les enfants dans l'usage du numérique ;
- la valorisation d'ateliers périscolaires maternels du soir et élémentaires du midi désormais déclarés auprès de la DDCSPP et soutenus par la CAF au même titre que les temps élémentaires du matin et du soir ;
- le renforcement de l'éducation citoyenne avec un Conseil municipal des Enfants élu tous les ans parmi les CM1 ;
- des espaces plus accueillants et des lieux mieux aménagés sur les différents sites.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- valider les orientations du Projet Educatif de Territoire pour les trois années à venir ;
- approuver l'avenant n°3 au Projet Educatif de Territoire ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	4

Madame Nathalie SEGUIN, Conseillère municipale, n'ayant pas pris part au vote.

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGÉ  
L'Adjointe déléguée**

**Signé**

**Rose-Marie NIETO**



**Madame NIETO :**

Nous vous proposons de renouveler notre Projet Educatif De Territoire qui arrive à échéance cette année, pour une durée de trois ans. L'idée est de consolider tous les objectifs qui existaient auparavant donc il n'y a pas de changement par rapport à ça.

Mais, nous avons de nouveaux points sur lesquels je voudrais mettre un focus :

- notre objectif, pour les trois années à venir, est d'essayer de rassembler les efforts de chacun pour améliorer le climat scolaire – ce qui nous paraît très important. Comme vous le savez dans certaines écoles il a pu y avoir une dégradation de ce climat et nous faisons vraiment un gros travail autour de cet objectif en développant entre autre le travail qui est fait autour de la médiation par les pairs au niveau des écoles, de la médiation aussi avec le service de médiation du CCAS, etc., et de travailler autour de ce thème qui nous paraît très important ;
- agir pour le développement durable et donc répondre aux objectifs qui sont fixés par le Document de la Ville ;
- sensibiliser les enfants à l'égalité homme/femme. C'est une base mais qu'il est important de rappeler ;
- tout un travail va être fait autour de l'olympisme parce que ça va être un des thèmes-phare du périscolaire pour les années à venir d'ici à 2024 ;
- renforcement à l'éducation citoyenne : nous avons décidé que le Conseil municipal des enfants serait élu tous les ans et non pas tous les deux ans comme précédemment, ce qui permettra à chaque génération de pouvoir profiter de ce dispositif qui est intéressant puisqu'il permet aux enfants d'avoir une sensibilisation au rôle de citoyen ;
- prévention des risques avec une nouveauté : auparavant il y avait des plans de mise en sûreté et des plans incendie qui existaient pendant le temps scolaire. Maintenant, on fait un travail pendant le temps périscolaire aussi, ce qui n'existait pas auparavant. C'est important de le souligner ;
- un travail avec la Police municipale au niveau des abords des écoles. Il y a régulièrement des incivilités dont les parents d'élèves se plaignent, donc un travail de prévention qui est fait aux abords des écoles le matin et le soir pour essayer d'améliorer la sécurité au niveau des écoles ;
- maintien de l'accompagnement éducatif sur les quartiers politiques de la Ville, que nous renforçons avec les services civiques qui travaillent pendant le temps périscolaire ;

[RETOUR SOMMAIRE](#)

- en 2019, nous avons mis en place une charte d'accueil des enfants en situation de handicap, non pas qu'avant nous n'accueillions pas d'enfants car cela se faisait déjà mais de manière très différente, en fonction des écoles et de la formation des personnels. Nous avons tenu à mettre en place une charte de manière à structurer l'accueil de ces enfants et de faire un travail en partenariat avec les associations et les structures spécialisées qui œuvrent et qui ont des connaissances dans le domaine. L'idée était de définir correctement le rôle de chacun et évidemment la mission des professionnels. L'idée est d'avoir une harmonisation sur toutes les écoles de la Ville ;
- concernant le soutien de la scolarité : on maintient le soutien à tous les projets qui sont proposés dans les écoles, que ce soit du soutien financier direct ou indirect ou par des moyens humains qui sont mis à disposition. Pour mémoire, par exemple, nous avons dédoublé les classes du REP ce qui a demandé des moyens spécifiques mais ce que nous avons fait avec plaisir et que nous allons continuer puisqu'il va y avoir les grandes-sections qui vont être visées l'année prochaine ;
- nouveau travail par rapport aux classes flexibles : ce sont des classes que nous équipons avec du matériel nouveau de manière à répondre à un nouveau travail pédagogique en classe, pour des enseignants qui travaillent leurs classes différemment. On met à disposition du nouveau matériel en fonction des demandes. Ce sont des projets que nous souhaitons accompagner ;
- des espaces ludiques ou zen au sein des écoles, pour permettre aux enfants de se détendre, d'avoir des activités de relaxation, de temps calme. Ce sont des nouveautés ;
- favoriser la parentalité sur les écoles : par exemple, en mettant en place des salles de parents dans certaines écoles à la demande des APE ou en facilitant la mise en place de cafés des parents qui permettent des échanges des parents entre eux et avec le soutien parfois de psychologues, de personnes qui viennent aider les parents par rapport à leurs questionnements, leur permettre de les faire évoluer ;
- dans le cadre du centre de loisirs, on a mis en place des séjours jeunes pour les ados (14/17) qui n'existaient pas auparavant. C'est quelque chose de très récent et que nous souhaitons continuer à développer ;
- des activités gratuites au sein de Niort-Plage, ce qui est récent ;
- des chantiers jeunes (dont parlait le Maire tout à l'heure) ;

[RETOUR SOMMAIRE](#)

- une réflexion pour faciliter les démarches des familles niortaises. Vous savez que nous avons mis en place des tablettes pour faciliter le comptage dans les écoles et pouvoir accélérer la facturation, faire quelque chose de plus régulier dans le temps ;

- le portail citoyen qui est actif depuis peu et qui permet aux familles de faire des démarches directement sur Internet et qui leur permet de gagner du temps, d'avoir des informations sur tout ce qui se passe au niveau de la Ville (menus, etc.). On essaie de faciliter les démarches et la communication envers les familles niortaises.

Ce sont les nouveautés dans ce PEDT. Voilà Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire :**

Merci pour toutes ces précisions qui rappellent l'engagement de la Ville dans ce domaine.

Y-a-t-il des questions ? Madame SEGUIN ?

**Madame SEGUIN :**

Je ne participerai pas au vote.

**Monsieur le Maire :**

Je comprends. Monsieur TAPIN ?

**Monsieur TAPIN :**

Une observation sur ce renouvellement de Projet Educatif. Le temps n'est-il pas venu de prendre en compte, dans les politiques municipales, des situations difficiles vécues par les directrices et les directeurs d'école ? Je sais que c'est une question qui ne dépend pas que de la municipalité, qui dépend d'abord de l'Éducation nationale, mais l'impact est tellement important sur la vie scolaire que je pense que les politiques publiques municipales devraient s'en saisir. J'appelle de mes vœux donc le développement d'un partenariat entre la municipalité et l'Éducation nationale locale afin de proposer dans un effort partagé un soutien, un accompagnement circonstancié auprès des directrices et des directeurs d'école dans les tâches qui leur incombent. Cela me paraît important au moins d'examiner cette question et de se dire « quelles sont les possibilités locales à mettre en place pour éviter ce qui, ici ou là, peut devenir parfois cruellement dramatique ». Voilà mon observation. Je sais que je suis quelque peu en dehors des compétences de la municipalité mais tout de même nous sommes tous concernés par cette question-là car il s'agit d'un investissement important pour l'éducation de nos enfants et des générations qui viennent.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**Monsieur le Maire :**

Les collectivités n'ont pas la direction des écoles en compétence. Je veux bien que le bloc communal soit compétent pour tout mais j'aime qu'il y ait un État, qu'il y ait une Éducation nationale et que l'État, pour faire qu'il y ait une Éducation nationale, mette les moyens nécessaires pour épauler en effet les directeurs qui en ont certainement besoin. Mais il me semble important de rappeler le principe d'unité de cette belle compétence qu'est l'Éducation nationale.

Voilà ce que je peux vous dire. Tu voulais répondre Rose-Marie, et puis Elodie TRUONG ?

**Madame NIETO :**

Ce que je peux dire, c'est qu'on fait un maximum de choses déjà pour soutenir les directeurs dans leur travail quotidien, ne serait-ce que les référents périscolaires que l'on a dans chaque école facilitent le travail de ces enseignants. Nos coordinateurs, qui travaillent à la direction de l'éducation : nous en avons trois dans un périmètre défini, ce qui permet de créer un lien permanent entre les services de la Mairie et les écoles pour tout ce qui concerne nos compétences : les travaux, les problèmes de personnels par exemple sur le temps de la restauration, etc. On a déjà un travail de soutien qui est important et on soutient aussi, comme je vous le disais, toutes les activités pédagogiques qui peuvent être mises en place pendant le temps scolaire aussi : on apporte un soutien matériel ou financier en fonction des besoins. Après, pour les tâches administratives, c'est vrai que c'est d'un autre ressort.

**Madame TRUONG :**

Je vous remercie. J'avais juste une question : je ne vois pas les documents associés au contrat d'objectif local mais peut-être que...

**Monsieur le Maire :**

Il a été envoyé par mail.

**Madame BEAUVAIS :**

Je voulais dire que ce Projet Educatif De Territoire était vraiment très positif notamment pour ces temps d'échanges avec les parents parce que c'est quelque chose de très, très important. Je trouve que tout ce qui a été mis en valeur montre bien qu'il y a un climat d'apaisement, de sérénité qui est rendu dans les écoles. Pour aller en conseil d'administration, je vois combien c'est positif et bien apprécié dans le conseil d'école. Donc, félicitations.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**Monsieur le Maire :**

Merci. D'autres remarques ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Procès-verbal

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2019**

Délibération n° D-2019-383

**Direction de l'Education****Adhésion au service d'Aides Financières d'Action Sociale (AFAS)**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) met à disposition de ses partenaires un nouveau service, disponible sur le site caf.fr.

Ce nouvel outil, qui remplace les modes de transmission actuels, permet entre autres à la collectivité de :

- simplifier ses démarches avec la CAF ;
- avoir connaissance du montant des droits prévisionnels, actualisés et réels ;
- connaître l'avancée de traitement des différentes demandes financières.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le bulletin d'adhésion au service AFS et l'avenant n°1 à la convention d'accès à l'espace sécurisé « mon compte partenaire » ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer.

Départ de Madame Jacqueline LEFEBVRE, Adjointe au Maire, ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	4

Madame Nathalie SEGUIN, Conseillère municipale, n'ayant pas pris part au vote.

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGÉ  
L'Adjointe déléguée**

**Signé**

**Rose-Marie NIETO**

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2019**

Délibération n° D-2019-384

**Direction de l'Education****Aide aux loisirs 2019 - Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales des Deux Sèvres**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort contractualise chaque année avec la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres afin que les familles aux ressources les plus modestes bénéficient d'un soutien financier pour les enfants inscrits aux accueils de loisirs sans hébergement.

L'aide aux loisirs versée par la caisse est donc perçue par la Ville de Niort qui la déduit de ses tarifs lors de la facturation aux familles concernées.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention « Aide aux loisirs 2019 » à souscrire ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer les documents à intervenir ;
- accepter le recouvrement de l'aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres correspondante.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	4

Madame Nathalie SEGUIN, Conseillère municipale, n'ayant pas pris part au vote.

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGÉ  
L'Adjointe déléguée**

**Signé**

**Rose-Marie NIETO**

**Madame NIETO :**

Convention avec la CAF que nous renouvelons pour l'aide aux loisirs 2019. On vous propose d'accepter évidemment le recouvrement de l'aide financière que la CAF nous propose, pour aider les familles.

**Monsieur le Maire :**

Même chose, Madame SEGUIN ne prend pas part au vote ? Y-a-t-il d'autres remarques ? Oui, Madame TRUONG ?

**Madame TRUONG :**

J'ai une autre remarque parce qu'en démarrage de ce conseil on a évoqué cette question de l'action associative, de l'action sociale sur le territoire qui est portée par différents acteurs et vous avez noté qu'il y avait eu un renfort des voyages de loisirs dans les associations. Or, vous savez parfaitement que le recul des crédits associatifs a amené un certain nombre d'acteurs associatifs à diminuer la voilure et a, tout simplement, supprimer un certain nombre d'actions dont ce type d'actions.

Oui, moi je pense que ça participe aussi d'un climat important dans les quartiers et d'un mieux-vivre ensemble effectivement dans les quartiers. Je pense qu'en tout cas, je suis désolée mais c'est un fait, il y a eu des actions annulées du fait d'une baisse des subventions.

**Monsieur le Maire :**

Je veux bien qu'on refasse les batailles. Je vous rappellerai la situation extrêmement délicate pour ne pas dire périlleuse des finances de la Ville de Niort en 2014. Je ne vous ferai pas dire... ça n'a pas été une partie de plaisir et quant aux associations elles ont été largement préservées et je vous rappelle que les baisses ont été très minimales, qu'aucune des structures associatives n'a eu de difficulté particulière. Par ailleurs, si vous ciblez sur les CSC, les quartiers prioritaires ont été préservés et justement les économies qui ont été faites sur un certain nombre sont allées pour le financement de déplacements jeunesse qui ne se fait pas par le biais associatif, c'est vrai, mais en régie directe. Il n'y avait pas de déplacement l'été pour les 14/16-17 ans. Aujourd'hui, c'est possible avec plusieurs séjours pour occuper ces jeunes qui ont le droit aussi quand ils n'ont pas les moyens qui plus est ou qu'ils n'ont pas les parents disponibles. C'est la même chose avec les chantiers jeunesse qui ont été développés et je soulignerai le rôle aussi très important, en particulier dans les quartiers prioritaires, de la Communauté d'Agglomération au titre du contrat de cohésion sociale qui n'a cessé de s'accroître et de prendre de l'ampleur.



[RETOUR SOMMAIRE](#)

Donc, moi j'affirme qu'il n'y a pas eu de moindres investissements sur le territoire par ce biais-là. Au contraire. Ils ont pris d'autres formes et parfois il faut savoir s'interroger et se renouveler. Quand je vois ce que d'autres ailleurs ont pu faire et quand je vois les conditions qui étaient les nôtres en 2014 et les quelques années qui ont suivi, eh bien je crois qu'on a su traiter les différents sujets pour le mieux.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Procès-verbal

**Direction Animation de la Cité****Dispositif Appel à Projets en direction de la jeunesse avec les associations Centre socioculturel Sainte Pezenne, le Centre socioculturel Grand Nord et la Mission Locale Sud Deux-Sèvres**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique en direction de la jeunesse, la Ville de Niort souhaite que soit renforcée, sur l'ensemble de son territoire, l'offre de loisirs éducatifs de qualité en direction des jeunes.

La Ville de Niort accompagne donc tout particulièrement les projets des associations qui s'inscrivent dans le cadre des priorités suivantes :

- renforcer l'égalité d'accès pour tous aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs ;
- promouvoir réflexions et actions sur le rôle éducatif des adultes et des jeunes.

Les projets proposés s'inscrivent dans les orientations thématiques suivantes : activités culturelles et artistiques (résidences musicales, événement citoyen et festif...), éducation à l'environnement, prévention santé, sécurité, activité physique ou sportive, voyage et mobilité sociale.

Pour chacune de ces thématiques, des orientations prioritaires ont été définies par la Ville de Niort en concertation avec les acteurs de terrain et constitueront le cadre dans lequel devront s'inscrire les actions de l'appel à projets jeunesse.

Les Centres socioculturels sont parmi les principaux acteurs qui participent au renforcement du lien social dans les quartiers et aux services rendus aux habitants. Ces animations contribuent à donner une image positive des structures (détente, convivialité, liens entre les habitants) et de permettre aux familles (parents, enfants, adolescents) de partager des temps de loisirs.

Dans ce contexte, la Ville de Niort apporte son soutien financier et/ou logistique aux associations suivantes :

- le Centre socioculturel de Sainte Pezenne pour le projet « Fête du quartier Sainte Pezenne – La Féerie de Noël » programmé le 13 décembre 2019 ;
- le Centre Socioculturel Grand Nord dans le cadre de son projet « Un été indien de cultures urbaines » du 21 au 31 octobre 2019 ;
- la Mission Locale Sud Deux-Sèvres en partenariat avec l'UEAJ PJJ de Niort (unité éducative de jour – protection judiciaire de la jeunesse) pour le projet « Art et Insertion – les fonds marins » programmé du 18 au 22 novembre 2019.

Dans ce même contexte, le conseil municipal du 27 novembre 2018 a approuvé la convention entre la Ville de Niort et le CSC De Part et d'Autre et versé à l'association 1500 € dans le cadre des projets et initiatives d'intérêt collectif. L'association n'ayant pu réaliser ces actions dans la totalité, un avenant de prolongation de la convention est proposé jusqu'au 31 décembre 2019.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions entre la Ville de Niort et les associations suivantes :

Centre socioculturel de Sainte Pezenne – « Fête du quartier Sainte Pezenne – Féerie de Noël »	1 000 €
Centre socioculturel Grand Nord – « Un été indien de cultures urbaines »	1 000 €
Mission Locale Sud Deux- Sèvres - « Art et Insertion – les fonds marins »	2 000 €

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser aux associations concernées les subventions afférentes ;
- approuver l'avenant n°1 de prolongation entre la Ville de Niort et le CSC de Part et d'Autre.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGÉ  
L'Adjointe déléguée**

**Signé**

**Rose-Marie NIETO**

**Direction Animation de la Cité****Axe Sport Santé - Manifestation "Niort en Forme" -  
Convention de partenariat avec APIVIA**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique sportive, la Ville de Niort développe un axe Sport Santé.

Durant toute l'année, un comité de réflexion s'est réuni et a favorisé la mise en réseau de l'ensemble des acteurs de cette thématique.

Aussi, le samedi 5 octobre prochain, une journée spécifique intitulée « Niort en Forme » a été organisée à l'Acclameur de 8 h 30 à 18 h 00.

En matinée des ateliers de réflexion, d'échanges, de retours d'expériences et de débats sont proposés sur les thèmes suivants :

- activités physiques et qualité de vie au travail ;
- je bouge dans mon quartier ;
- activités physiques, nutrition et sommeil.

Durant l'après-midi, des ateliers de pratiques sportives, santé bien-être, d'information et de prévention sont proposés dans la salle Evénementielle de l'Acclameur.

Plusieurs partenaires ont vu un intérêt fort dans cette initiative et envisagent d'apporter un soutien financier à cette organisation.

APIVIA fortement sensibilisée et impliquée sur cette thématique propose une participation financière à hauteur de 3 000,00 euros.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat avec APIVIA dans le cadre de la journée « Niort en Forme » ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	4

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire, n'ayant pas pris part au vote.

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGÉ  
L'Adjoint délégué**

**Signé**

**Alain BAUDIN**

**Monsieur BAUDIN :**

La délibération qui vous est proposée vient avec un petit peu de retard mais comme c'est dans ce sens-là peu courant, je voulais le souligner. C'est, en fait, un partenariat avec une entreprise mutuelle niortaise « APIVIA » dans le cadre d'une manifestation et d'une action qui en était à sa troisième édition, je veux parler de « Niort en forme ». La première édition avait eu lieu avec un parrain important qui était Alain CALMAT, la deuxième édition avec Stéphane DIAGANA et la troisième édition notre marraine était Emilie GOMIS. J'en profite d'ailleurs pour remercier l'implication des services dans cette affaire et puis de Yamina BOUDAHMANI qui a animé le COPIL ad' hoc a sur cette manifestation. L'action a porté sur des thèmes que rencontrent effectivement les habitants du niortais et du bassin du niortais et sur cette thématique du sport-santé. Je crois qu'il y a eu des conférences très appréciées sur le contenu, qui auraient d'ailleurs mérité d'avoir encore un plus large public, mais je crois que c'est une très, très belle manifestation et qui a su impliquer des acteurs privés. Lors du dernier Conseil municipal, je vous ai passé une convention avec INTER MUTUELLES ASSISTANCE. Là, je vous passe une convention avec APIVIA. Il y en a une autre qui va venir avec la MAIF. Je crois que voilà effectivement une manifestation qui se fait aussi en partenariat avec le monde de l'entreprise sur une thématique qui touche tout le monde. Je voulais le signaler et vous dire que cette activité aujourd'hui s'est réalisée à l'Acclameur. C'est vrai que cela a un coût relativement important que nous devons aussi prendre en considération mais une fois n'est pas coutume les aides aussi viennent en diminution par rapport à cette manifestation, et je crois que c'était important de le souligner.

**Monsieur le Maire :**

Des remarques ? Michel, tu ne prends pas part au vote ? Pourquoi ?... Ecoute, si tu veux... pourquoi pas.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

**Direction Animation de la Cité****Utilisation des équipements sportifs par les établissements scolaires secondaires Collèges - Année scolaire 2018/2019 - Conventions de partenariat**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort met à disposition des collèges niortais les équipements sportifs afin d'assurer la pratique de l'éducation physique et sportive tout au long de l'année scolaire.

Dans ce cadre, et en référence à la loi du 22 juillet 1983, le Département apporte une contribution financière en participant aux frais d'utilisation des stades par les collégiens.

Pour l'année scolaire 2018-2019, le montant global de l'aide apportée par le Conseil Départemental s'élève à 19 086,15 € et se répartit de la façon suivante :

- Collège Pierre et Marie Curie.....	10 406,25 €
- Collège Gérard Philipe .....	3 480,00 €
- Collège Philippe de Commynes .....	2 995,05 €
- Collège Jean Zay .....	172,80 €
- Collège François Rabelais .....	2 032,05 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les cinq conventions à souscrire avec le Conseil Départemental et chacun des établissements concernés pour l'utilisation des stades par les collèges niortais pour l'année scolaire 2018-2019 renouvelables par tacite reconduction une fois ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGE  
L'Adjoint délégué**

**Signé**

**Alain BAUDIN**

**Monsieur BAUDIN :**

Nous vous proposons, dans le cadre des conventions qui sont faites avec les différents collèges, une tarification qui concerne les utilisations des pratiques de l'éducation physique, des activités sportives dans différents équipements. Par rapport à ça, on vous a listé les cinq collèges publics et les cinq conventions en rapport à hauteur d'une somme :

- pour PIERRE et MARIE CURIE : 10 000 EUR...

En tous les cas, c'est sur les cinq collèges, avec un prix forfaitaire.

En tous les cas, est-ce que cette délibération appelle des observations de votre part ?

**Monsieur SIX :**

Une petite précision : en fait, les conventions ne portent que sur les terrains ? Il y aura une autre convention sur les gymnases ou salles de sport ?

**Monsieur BAUDIN :**

Il y a effectivement des prix sur les...

**Monsieur SIX :**

Mais on a déjà délibéré dessus ou ça viendra... ?

**Monsieur BAUDIN :**

Oui, on a déjà délibéré dessus.

**Monsieur le Maire :**

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2019**

Délibération n° D-2019-388

**Direction Animation de la Cité****Subventions aux associations sportives au titre des manifestations**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Il vous est proposé d'accorder une subvention aux associations sportives, au titre des manifestations :

- Courir en Deux-Sèvres pour l'organisation du semi-marathon de la Coulée verte, le 20 octobre 2019 : 5 000,00 € ;
- Ekiden 79 pour l'organisation de la course pédestre « Ekiden 79 », le 27 octobre 2019 : 1 800,00 € ;
- Trail Urbain pour l'organisation d'une course pédestre de 7 kms et 13 kms en centre-ville, le 10 novembre 2019 : 400,00 € ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions entre la Ville de Niort et les associations suivantes :

Courir en Deux-Sèvres	5 000,00 €
L'association Ekiden 79	1 800,00 €

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer et à verser aux associations concernées les subventions afférentes conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions.
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à verser à l'association Trail Urbain une subvention d'un montant de 400,00 €

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour : 41  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 4

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGÉ  
L'Adjoint délégué**

**Signé**

**Alain BAUDIN**



**Direction Animation de la Cité****Parc des expositions - Gratuité au profit du CICEBEN**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le CICEBEN sis à la Maison des Associations, 12 rue Joseph Cugnot à Niort, organise un spectacle de Noël, les 14 et 15 décembre 2019.

A cette occasion, un emplacement sur le parking extérieur du Parc des Expositions sera mis à la disposition d'un cirque, sur une surface de 800 m<sup>2</sup>, eau et électricité comprises, du 9 au 17 décembre 2019 inclus.

Considérant l'intérêt de la manifestation, il est proposé d'accorder, à titre exceptionnel, la gratuité d'usage de cet espace.

Cette aide est estimée à 5 294,81 € HT se répartissant comme suit : 5 184 € pour la surface et 110,81 € pour le forfait eau et électricité.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accorder la gratuité d'usage du parking extérieur du Parc des Expositions ainsi que les fluides afférents pour le spectacle de Noël, organisé par le CICEBEN ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGE  
L'Adjoint délégué**

**Signé**

**Alain BAUDIN**

**Monsieur BAUDIN :**

C'est une manifestation qui est organisée tous les ans en fin d'année par le CICEBEN sur le site de NORON, au Parc des Expositions. Il s'agit d'apporter une aide indirecte puisqu'il s'agit de donner la gratuité du site sur l'emplacement extérieur du Parc des Expositions au niveau d'un emplacement pour y mettre un cirque et avoir l'eau et l'électricité sur une période du 9 au 17 décembre inclus. Cette aide est estimée à 5 294,80 EUR HT.

Dans la mesure où il y a aussi des conventions avec le CCAS de la Ville notamment, on vous propose pour cette année la gratuité – comme c'était le cas l'an dernier – de cette manifestation sur le site de NORON.

**Monsieur le Maire :**

Des remarques ? Madame METAYER ?

**Madame METAYER :**

Si je suis bien sûr d'accord pour accorder la gratuité au CICEBEN qui organise ce spectacle pour les enfants, je crois que l'an passé nous avons déjà posé la question sur la présence ou non d'animaux et que la réponse avait été, on va dire, très évasive voire plus. Donc, je voudrais savoir si vous vous êtes renseignés ? Qu'en est-il cette année ? Y-a-t-il des animaux dans le spectacle ? Pouvez-vous nous renseigner ? N'en faites pas une question politicienne parce que ce n'est pas mon propos, mais simplement pour savoir si vous le savez, s'il y a des animaux, parce qu'aujourd'hui c'est quand même au-delà des clivages ordinaires, un sujet de société sur lequel on doit se pencher et auquel nous, les élus, nous pouvons apporter une réponse ou non. Merci.

**Monsieur BAUDIN :**

A priori il n'y en a pas. C'est l'information que j'ai. Je n'ai pas vérifié. Il y a certainement des primates mais... Non, je blague ! Il n'y en a pas !

**Monsieur le Maire :**

D'autres questions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

**Pôle Vie de la Cité****Subventions aux associations culturelles dans la  
cadre du Dispositif d'aide aux structures  
professionnelles des arts du spectacle - Convention  
2019 - Avenant n°1**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre du dispositif d'aide aux structures professionnelles des arts du spectacle, le Conseil municipal du 20 mai 2019 a attribué une subvention aux associations répertoriées dans le tableau ci-dessous.

Ledit dispositif d'aide prévoit, dans le volet « aide à la diffusion », une aide supplémentaire forfaitaire de 1 000 € pour un passage en année N dans un festival d'envergure nationale. Elle est accordée, sous conditions, après le passage en festival.

Au vu des justificatifs fournis, les compagnies listées ci-dessous peuvent prétendre à cette subvention complémentaire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants à la convention 2019 à souscrire avec les personnes de droit moral selon le tableau ci-dessous ;

	Subvention proposée 2019 en €
<b><i>Troupes de théâtre et autres créations</i></b>	
La Chaloupe	1 000
Les Pieds dans l'Ô	1 000

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser aux associations concernées les subventions afférentes conformément aux dispositions mentionnées dans les avenants.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour : 40  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 5

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGÉ  
L'Adjointe déléguée**

**Signé**

**Christelle CHASSAGNE**

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2019**

Délibération n° D-2019-391

**Pôle Vie de la Cité****Festival Regards Noirs - Dispositif de  
Compagnonnage - Demande de subvention à la  
SOFIA**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

En amont du prochain Festival Regards Noirs, dont le temps fort est prévu en février 2020, se développent plusieurs actions : le compagnonnage avec l'auteur Marin LEDUN, les cinés polar, les rencontres d'auteurs à l'automne 2019 et le Prix Clouzot.

Aux fins de financer l'ensemble de ces actions, la Ville de Niort sollicite auprès de la Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit (SOFIA) une aide financière.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la demande de subvention déposée auprès de la SOFIA pour le dispositif de compagnonnage ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à percevoir la subvention d'un montant de 3 000,00 € net accordée à la Ville de Niort par la SOFIA.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGÉ  
L'Adjointe déléguée**

**Signé**

**Christelle CHASSAGNE**

**Madame CHASSAGNE :**

Quatre délibérations, la première dans le cadre de « Regards Noirs ». J'avais expliqué au dernier Conseil municipal le dispositif de compagnonnage que nous avons mis en place avec Marin LEDUN et nous avons sollicité plusieurs demandes de subvention. Là, il s'agit de celle de la SOFIA (Société Française des Intérêts des Auteurs et de l'Écrit). Il est demandé, Monsieur le Maire, de percevoir la subvention de 3 000 EUR, qui nous a été accordée dans le cadre de « Regards Noirs ».

**Monsieur le Maire :**

Il y en a pour les quatre conventions ?

Procès-verbal

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2019**

Délibération n° D-2019-392

**Pôle Vie de la Cité****Festival Regards Noirs - Dispositif de  
compagnonnage - Convention de partenariat avec la  
Maison des Etudiants de Poitiers**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

En amont du prochain Festival Regards Noirs, dont le temps fort est prévu en février 2020, se développent plusieurs actions dont le compagnonnage avec l'auteur Marin LEDUN.

Le Compagnonnage est une résidence intermittente qui se met en place avec l'aide de l'Etat-Ministère de la Culture, du Centre National du Livre et de la Région Nouvelle Aquitaine-Agence livre, cinéma et audiovisuel.

Le service culture est l'opérateur du Compagnonnage. A ce titre, il organise les lectures et rencontres de l'auteur avec le public et les groupes constitués à Niort et hors des limites de la commune.

Dans ce cadre, la Maison des Etudiants de Poitiers et la Ville de Niort mettent en œuvre, en partenariat, la commande d'écriture d'un escape-game dont la réalisation se tiendra le jeudi 26 septembre 2019.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat avec la Maison des Etudiants de Poitiers ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à percevoir la somme de 1 500,00 € net, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGÉ  
L'Adjointe déléguée**

**Signé**

**Christelle CHASSAGNE**

**Madame CHASSAGNE :**

La deuxième est toujours dans le cadre du compagnonnage avec Marin LEDUN. Il s'agit d'une convention de partenariat avec la Maison des Etudiants de Poitiers. C'est un événement qui est déjà passé puisqu'en fait il s'agissait de l'Escape Game qui a eu lieu le 26 septembre dernier lors de la journée de la rentrée culturelle, et qui a connu un super succès.

Procès-verbal

**Pôle Vie de la Cité****Festival Regards Noirs - Dispositif de  
compagnonnage - Convention de partenariat avec la  
MAIF**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

En amont du prochain Festival Regards Noirs, dont le temps fort est prévu en février 2020, se développent plusieurs actions dont le compagnonnage avec l'auteur Marin LEDUN.

Le Compagnonnage est une résidence intermittente qui se met en place avec l'aide de l'Etat-Ministère de la Culture, du Centre National du Livre et de la Région Nouvelle Aquitaine-Agence livre, cinéma et audiovisuel. Le service culture est l'opérateur du Compagnonnage.

A ce titre, il organise les lectures et rencontres de l'auteur avec le public et les groupes constitués à Niort et hors des limites de la commune.

Dans ce cadre, la MAIF et la Ville de Niort mettent en œuvre, en partenariat, des rencontres et des lectures de l'auteur, ouvertes uniquement aux salariés de la MAIF, dans l'entreprise.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat avec la MAIF ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à percevoir la somme de 150,00 € net, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGE  
L'Adjointe déléguée**

**Signé**

**Christelle CHASSAGNE**



**Madame CHASSAGNE :**

Il s'agit d'un partenariat avec la MAIF, toujours dans le cadre de « Regards Noirs ». Il s'agissait d'une rencontre avec un auteur uniquement ouverte aux salariés de la MAIF, dans l'entreprise, au sein de leur propre médiathèque.

Procès-verbal

**Pôle Vie de la Cité****Festival Regards Noirs - Dispositif de  
compagnonnage - Convention de partenariat avec la  
Communauté d'Agglomération du Niortais**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

En amont du prochain Festival Regards Noirs, dont le temps fort est prévu en février 2020, se développent plusieurs actions dont le compagnonnage avec l'auteur Marin LEDUN.

Le Compagnonnage est une résidence intermittente qui se met en place avec l'aide de l'Etat-Ministère de la Culture, du Centre National du Livre et de la Région Nouvelle Aquitaine-Agence livre, cinéma et audiovisuel. Le service culture est l'opérateur du Compagnonnage.

A ce titre, il organise les lectures et rencontres de l'auteur avec le public et les groupes constitués à Niort et hors des limites de la commune.

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) et la Ville de Niort mettent en œuvre, en partenariat, des rencontres et des lectures de l'auteur au sein du réseau des médiathèques de la CAN.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Niortais ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à percevoir la somme de 210,00 € net, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGE  
L'Adjointe déléguée**

**Signé**

**Christelle CHASSAGNE**

**Madame CHASSAGNE :**

Pour l'Agglomération, il s'agit des rencontres d'auteurs et de l'animation du réseau des médiathèques au niveau de la CAN, donc un partenariat pour « Regards Noirs ».

**Monsieur le Maire :**

Des questions ?

La demande de subvention à la SOFIA : qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

La convention avec la Maison des Etudiants de Poitiers : qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

La convention de partenariat avec la MAIF : qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

La convention de partenariat avec l'Agglomération du Niortais : qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Procès-Verbal

**Direction Animation de la Cité****Exonération de la facturation de la main d'œuvre -  
Salon des couleurs**

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'Association Niortaise de Jumelage avec Cové et Atakpamé (ANJCA) organise un salon des couleurs tous les ans à l'automne. Ce salon des couleurs est une exposition de tableaux réalisés par des artistes débutants, amateurs, ou confirmés, dans les domaines de la peinture, de la calligraphie, de la photo, de la sculpture, de la mosaïque, et de la gravure. Ce salon est la continuité du partenariat annuel existant entre la Ville de Niort et l'ANJCA.

Pour 2019, la contribution de cette coopération ira à la rénovation de l'école Zogba à Cové ainsi qu'à l'école Gbécon à Atakpamé.

Pour favoriser l'organisation de cette manifestation, il vous est demandé d'ajouter cette manifestation à la liste des manifestations faisant l'objet d'une exonération de l'application du coût de la main d'œuvre, approuvée par le Conseil municipal du 11 mars 2019.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter l'exonération de la main d'œuvre à l'association ANJCA pour son salon des couleurs 2019.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGÉ  
L'Adjoint délégué**

**Signé**

**Alain BAUDIN**

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2019**

Délibération n° D-2019-396

**Direction Gestion Urbaine Réglementaire Schéma de cohérence territoriale de Niort-Agglomération -  
Avis de la Ville de Niort**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

En janvier 2017, les 45 communes de l'Agglomération (40 aujourd'hui) ont débuté l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal - Déplacements (PLUI-D) notamment pour :

- harmoniser les règles sur l'ensemble du territoire et produire une politique d'aménagement plus cohérente et équilibrée ;
- maîtriser localement l'application des politiques nationales et régionales à l'échelle des 40 communes ;
- organiser le développement du commerce à l'appui d'un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) ;
- éviter l'application aux communes du régime de la constructibilité limitée en l'absence de SCoT ;
- répondre à l'obligation de réaliser des SCoT sur l'ensemble du territoire national.

Par délibération en date du 8 juillet 2019, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Niortais a arrêté son projet de SCoT.

Ce projet de SCoT comporte les documents suivants :

- un rapport de présentation : diagnostic du territoire, état initial de l'environnement, évaluation, justification des choix ;
- un Projet d'Aménagement de Développement Durable (PADD) : le PADD donne les grandes orientations politiques sur différentes thématiques (logement, économie, transport, environnement, paysage...) ;
- un Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) : le DOO est le document réglementaire qui donne des prescriptions ainsi que des recommandations et des mesures d'accompagnement ; le DAAC est une pièce du DOO, qui réglemente l'urbanisme commercial ;
- une annexe méthodologique Trame Verte et Bleue (TVB).

Le projet de SCoT s'articule en 3 axes :

- défi - Niort Agglomération Cap 2040 : Un territoire attractif, durable et équilibré ;
- pilier 1 - Niort Agglomération : Un territoire de référence du Grand-Ouest ;
- pilier 2 - Niort Agglomération : Un développement pérenne et soutenable.

Par un courrier en date du 9 juillet 2019 et conformément aux articles R.143-4 et L.143-20 du Code de l'Urbanisme, la Ville de Niort est invitée par Niort Agglomération à exprimer son avis sur ce projet et cela dans un délai de trois mois à compter de sa transmission. A défaut de réponse dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- donner un avis favorable au projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Niort Agglo arrêté le 8 juillet 2019.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	35
Contre :	1
Abstention :	4
Non participé :	0
Excusé :	5

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGE  
L'Adjoint délégué**

**Signé**

**Marc THEBAULT**

**Monsieur le Maire :**

Il est vrai qu'elle n'est pas négligeable puisque le SCoT est ce chapeau, ce faitage de différents documents, ce qu'il contient : le PCAET ou le DAC mais plus que ça encore, fixer un objectif, un cap à l'horizon 2040, ce qui évidemment réclame de l'humilité mais néanmoins un sentiment de travail de prospective puisqu'à cet horizon-là on peut espérer 16 000 habitants supplémentaires : autant de questions en matière de logement, d'organisation du territoire qui se posent. C'est bien cela Marc que nous propose le SCoT qui a été déjà vu au Conseil d'Agglomération ?

**Monsieur THEBAULT :**

Effectivement, la Ville de Niort doit donner son avis sur le projet de SCoT de l'Agglomération qui a été arrêté en juillet dernier par le Conseil Communautaire.

Dans le calendrier administratif, ce projet de SCoT intervient après le PADD qui a fait l'objet d'un premier débat et qui fixait les grandes orientations en matière de logement, d'économie, de transport, d'environnement et de paysage. Ensuite, dans ce schéma administratif toujours, les personnes publiques autorisées vont être appelées à donner leur avis puis en novembre l'ensemble de nos concitoyens seront consultés lors d'une enquête publique avant, nous l'espérons, une approbation définitive de ce projet de SCoT en février prochain.

Au-delà de ce calendrier très formel et de l'approche un peu technocratique, personne ne peut douter – vous l'avez souligné Monsieur le Maire – de l'enjeu en termes d'harmonisation des règles sur notre territoire communautaire et de la recherche d'un aménagement cohérent et équilibré. Ce n'est pas un mince défi compte tenu de la constitution de notre territoire avec une ville centre, une partie rurale très importante, une partie également couverte par le Parc Naturel du Marais Poitevin et notre situation géographique – tout au nord de la Région Nouvelle Aquitaine.

Parmi les enjeux, il s'agit de faire face aux crises, malheureusement de plus en plus fréquentes, que sont les crises climatiques, écologiques notamment, aux fractures entre les territoires (que ce soit la fracture numérique ou les fractures sociales) ou les enjeux de soins dans certaines zones aujourd'hui dépourvues de médecins. Des enjeux économiques en matière de déprise commerciale ou de perte de population dans certains secteurs.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Donc, le SCOT donne un cadre au futur PLUI qui sera ensuite préparé par le Conseil communautaire à partir de 2020, également au PCAET – vous l’avez dit également Monsieur le Maire – et il fixe les règles en matière d’urbanisme commercial – ça c’est une nouveauté – avec le DAC.

Notre territoire est attractif si on en juge par la progression annuelle de la population, de l’ordre de 0,6 % par an. Ça peut paraître modeste mais c’est essentiellement par attractivité puisque ce sont de nouveaux arrivants attirés par notamment l’offre d’emploi.

Cela nécessite de nouveaux logements, de nouveaux équipements, l’organisation de nouvelles mobilités avec les enjeux environnementaux, il s’agit également de contenir les besoins en matière de foncier tant pour les entreprises que pour le logement avec un engagement de construire les nouveaux logements dans, si possible, l’enveloppe urbaine existante. Il s’agit aussi de concevoir les espaces urbains et notamment prendre en compte la nécessité d’avoir de plus en plus dans nos villes des îlots de fraîcheur.

Imaginez le futur en sortant d’une vision linéaire, se fixer des objectifs cohérents alliant pragmatisme, souplesse et créativité, faire de la diversité du territoire un atout en matière de rayonnement avec la ville centre et d’une qualité de vie avec son cadre paysager naturel, faire en sorte que le futur PLUI soit d’abord un facteur d’embellissement urbain dans un secteur particulièrement détendu... Vous savez que le coût du logement sur notre territoire est, par rapport à d’autres territoires, relativement faible. Et puis, il s’agit plutôt que de mettre en place des interdictions, d’encourager à produire du qualitatif en matière de logement et cela doit être soutenu.

Enfin, Niort est à deux heures de Paris et avec son projet de rénovation du pôle gare, il s’agit de conforter notre attractivité, la qualité de vie, les emplois, l’enseignement supérieur qui ces dernières années grâce au travail de notre collègue Eric PERSAIS à l’Agglomération s’est très nettement développé et faire en sorte d’avoir un coût de vie maîtrisé.

C’est pour ça que face à l’ensemble de ces éléments je vous invite à donner un avis favorable à ce projet de SCOT.

**Monsieur le Maire :**

Avis favorable qui a d’ailleurs été donné par l’État par l’Autorité environnementale, la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, agricoles et forestiers et le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin.

Y-a-t-il des interventions ?



[RETOUR SOMMAIRE](#)**Madame CHASSAGNE :**

Je voudrais juste rapporter l'expérience en tant qu'élue parce que j'ai participé à plusieurs ateliers sur ce SCoT et c'est vrai qu'il permet aux communes d'un même territoire d'être accompagnées, encadrées dans leurs choix d'aménagement sur des enjeux fondamentaux que Marc a cités tout à l'heure : l'environnement, la protection du patrimoine, le transport mais aussi la question du désenclavement, des déplacements, le développement économique, commercial, agricole, touristique. L'avantage de ce SCoT c'est aussi l'implication des élus, des acteurs locaux et de les concilier parfois sur des sujets divergents et dans ce cadre de développement durable qui aujourd'hui nous occupe une grande partie de notre temps. Un exemple : traditionnellement, protection de l'environnement et développement commercial sont souvent dans l'opposition. Avec le SCoT, il y a eu de nombreuses discussions et cela a permis aussi de trouver l'apaisement, de trouver l'accompagnement professionnel pour un aménagement adapté à ces enjeux.

Dans mon expérience de conseillère régionale, les contributions du SCoT, les tables-rondes, les rencontres aussi ont permis d'élaborer le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) je voulais le souligner. C'est quelque chose qui permet d'avancer sur des sujets fondamentaux.

**Monsieur TAPIN :**

Je voudrais souligner le fait que la concertation a été importante en quantité comme en qualité. Premier point que je relève comme étant positif. Ensuite, les têtes de chapitres sont plutôt prometteuses avec de nombreuses mesures intéressantes concernant le développement local, la place du pôle urbain, l'aménagement du territoire en général.

Mais, au final, je trouve que les attentes sont quelque peu déçues ; il y a comme une impression de généralités et de ne pas suffisamment rentrer dans un certain nombre de domaines comme par exemple vous avez évoqué monsieur l'adjoint la lutte contre les fractures de tous ordres : oui, ça mériterait d'être précisé ! Même chose pour la réponse aux urgences écologiques. Même chose pour ce développement économique que l'on souhaite soutenable.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Je voudrais faire quelques propositions, quelques remarques supplémentaires : dans quels domaines peut-on relever quelques insuffisances ou ce que l'on peut considérer comme des manques ou des faiblesses ? Par exemple, la réduction de la dépendance alimentaire. Dans ce domaine, je trouve que le document n'est pas suffisamment renseigné. Autre point – qui est peut-être à la marge des compétences ou du périmètre du document - : l'évolution du modèle et des pratiques agricoles. C'est un enjeu très important pour un territoire. La question est certes effleurée mais pourrait-on aller plus loin ? Même chose pour la réduction des émissions polluantes par la réduction des différents trafics qui les génèrent. Par exemple, comment mieux articuler les différents modes de déplacement, qu'ils soient classiques ou alternatifs ? Enfin, les questions relatives à l'habitat. Ça a été évoqué dès notre première délibération de ce Conseil municipal : comment mieux ménager le foncier vis-à-vis des terres agricoles, le foncier également commercial ? Les urgences écologiques.

Toutes ces attentes me paraissent encore un peu insuffisamment prises en compte. C'est pourquoi personnellement je me contenterai de m'abstenir sur ce document que je trouve cependant intéressant dans de nombreux domaines mais il est encore, de mon avis, relativement généraliste.

Comme je porte la délégation ou le pouvoir de Monique JOHNSON, il ne vous étonnera pas qu'au vu des derniers commentaires qu'elle a pu faire au Comité d'Agglomération, je porterai son vote « contre » ce document.

**Madame TRUONG**

Moi, je ne suis plus conseillère communautaire, du coup je prends en compte des éléments que vous traitez à d'autres endroits. Je trouve aussi que le document est très général ; bien sûr qu'on est tous pour un territoire attractif, durable et équilibré. Evidemment qu'on a tous envie de porter ces idées d'être un territoire de référence du Grand-Ouest, d'avoir un développement pérenne et soutenable. Mais c'est un peu général, effectivement. Je pense qu'à un moment il faut qu'on relève aussi nos singularités de territoire et qu'on en fasse des forces. En tout cas moi je ne le vois pas vraiment apparaître dans ce document et du coup je m'en inquiète un peu.

Par ailleurs, j'entends des voix discordantes sur le territoire de l'Agglo puisque j'ai vu des avis défavorables de conseils communaux, de communes sur des arguments que je partage et nous avons déjà eu ces échanges en Agglomération.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

C'est-à-dire qu'effectivement il y a une question de dialogue entre la ruralité et la ville centre qu'il me semble important à promouvoir, en tout cas c'est vraiment une attente je crois des territoires mais aussi des habitants parce qu'il y a une question d'harmonie à trouver dans ces espaces de vie.

Bien sûr, il y a cette question de l'ambition d'un certain nombre de documents dont on a déjà parlé – je ne reviendrai pas dessus – mais je voudrais juste savoir si ces éléments plus concrets seront précisés puisque l'on est, d'après ce que je comprends, au début du processus.

**Monsieur SIMMONET**

En fait, je comprends un peu l'impatience de Jacques TAPIN et de ceux qui sont intervenus. En fait, le SCoT reste un document très généraliste donc tous ces différents éléments, dont vous avez parlé, seront déclinés dans le PLUI ou d'autres documents. Le détail viendra après.

**Monsieur le Maire :**

En effet, comme je l'expliquais, c'est un document faitage d'un ensemble d'autres documents. Ce sont les orientations et la cohérence territoriale.

**Monsieur THEBAULT :**

Le SCoT précédent concernant notre agglomération, qui datait de 2013, avait été réalisé sur la base de 29 communes avec moins de ruralité qu'il n'y en a aujourd'hui. Alors, certes, on est à 40 mais au départ on était à 45 avec quand même, notamment sur le sud-est de l'agglomération, des communes extrêmement rurales, la preuve c'est qu'elles se regroupent entre elles. Je pense que c'est un élément à prendre en compte.

Sur les avis défavorables de quelques communes : j'ai lu l'avis défavorable d'une commune du Marais Poitevin qui se préoccupe qu'il n'y ait pas de projet éolien sur notre territoire alors que l'on sait que dans le cadre de la charte du PNR (Parc Naturel Régional) l'éolien est totalement proscrit.

Je pense que l'on ne peut pas avoir des positions comme celles-ci ; ça ne veut pas dire pour autant qu'on ne cherche pas évidemment d'énergies renouvelables différentes.

L'autre avis défavorable est plus étayé et j'entends dans les propos de mon collègue Jacques TAPIN. J'entends ce que j'ai lu dans la déclaration de la commune de Vouillé : il y a d'abord une discussion sur la méthode de travail qui met en cause finalement le bureau d'études.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Pour avoir travaillé avec deux bureaux d'études à titre personnel sur le SCoT de la Ville que nous avons adopté en cours de ce mandat et puis le PLU et sur le SCoT de l'Agglomération, force est de constater qu'effectivement on a pu avoir le sentiment que la présentation par le bureau d'études était particulièrement généraliste. C'est un fait que l'on peut reconnaître. En revanche, il y a quand même eu tout un travail de diagnostic qui a été fait et ce travail de diagnostic, là je soutiens qu'il a été assez remarquable. Mais c'est plus facile de faire un travail de diagnostic et ensuite d'être dans la prospective, bien entendu.

Après, sur les points particuliers que sont les difficultés en matière d'accès aux soins, que sont les questions de déplacement, que sont l'évolution des pratiques agricoles que vous citez, on est sur les enjeux sociétaux et il est clair qu'un document administratif qui a vocation à travailler sur le développement et l'aménagement de notre territoire ne peut pas s'exonérer de ces questions sociétales. Alors, il y aura après le SCoT bien sûr tout le travail du PLUI-D parce que le mot « D », c'est déplacement et là les questions de mobilité seront particulièrement prises en compte.

Moi, je considère qu'on est dans une étape et cette étape franchie, en soulignant les imperfections, nous permet d'avancer et de continuer pour faire un travail de PLUI-D qui soit particulièrement performant.

Et puis il y a la pratique des élus qui, par l'expérience, prennent conscience que le travail un peu technocratique des bureaux d'études doit être contenu pour avoir une vision plus pragmatique des choses. Quand, et les uns et les autres, vous serez peut être amenés à travailler sur le PLUI-D, il faudra faire attention à ne pas avoir de vision trop technocratique sur les questions de densité, de densification qui peuvent être très positives mais également très négatives en matière de voisinage, les questions également de construction en hauteur... Enfin, toutes ces questions qui seront des questions très précises dans le cadre du PLUI-D. C'est là où il faudra être particulièrement vigilant ! Considérons aujourd'hui que le SCoT est dans cette approche, que vous présentez comme un reproche et moi que je considère comme une nécessité, forcément généraliste.

**Monsieur CHARBONNEAU**

Monsieur le Maire, puis-je poser une question à Monsieur THEBAULT qui a dit, il y a quelques instants, qu'il n'y avait pas de projet d'implantation d'éoliennes sur les territoires du Marais Poitevin ? Vous confirmez ce propos ?

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**Monsieur le Maire**

Si vous parlez de Saint-Georges-De-Rex... ?

**Monsieur CHARBONNEAU**

Je parle de l'ensemble du Marais Poitevin et d'après le propos de notre collègue Marc THEBAULT...  
parce que vous n'êtes pas sans savoir...

**Monsieur le Maire :**

Terminez votre question et on vous répondra, Monsieur CHARBONNEAU.

**Monsieur CHARBONNEAU**

Vous n'êtes pas sans savoir que suite à la nomination d'un cinquième vice-président au Parc Naturel Régional il y a quelques mois, il a été rappelé encore la semaine dernière à l'Assemblée générale du Parc Naturel qu'il y aurait une intervention et une recherche de Monsieur DUFORESTEL concernant l'implantation d'éoliennes dans le but d'avoir une recherche alternative d'énergies renouvelables. Alors, quel que soit ce type d'intervention, cette médiation entre les propriétaires, les communes et les vendeurs d'électricité, vous ne pouvez pas maintenir qu'il n'y aura pas d'éoliennes dans le Parc. De toute façon, peu importe puisque le territoire niortais même ne sera pas forcément impacté mais ce n'est pas exact : il y aura des éoliennes puisque l'objet de Monsieur DUFORESTEL est de mettre en contact les communes avec les marchands et les exploitants locaux.

**Monsieur THEBAULT :**

Je n'ai pas pu assister à l'Assemblée Générale de la semaine passée mais j'étais à une précédente, il y a un an, où le même collègue que vous citez à l'instant, Monsieur DUFORESTEL, présentait justement la charte et soulignait la nécessité d'éviter sur le territoire du Parc d'avoir des éoliennes, ce qui lui avait valu des difficultés avec le maire de Benet qui lui a une vision différente.

Maintenant, si notre collègue a un avis différent, je suis un peu surpris quand même. Je ne pense pas que le Parc ait modifié sa vision des choses en matière d'éolienne, et en matière d'énergies renouvelables il n'y a pas que l'éolien : il y a le solaire, il y a la méthanisation, on peut trouver autre chose.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Monsieur le Maire :**

D'autres interventions sur le document ? Non.

Pour conclure, j'aimerais souligner l'importance de ce document une nouvelle fois qui est bel et bien un document supra-communal : on n'est plus à 29 (ancien SCoT) mais à 40, étant passé entretemps à 45. Donc un territoire de 800 km<sup>2</sup>. Le SCoT a pour but de fixer les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les vingt prochaines années. Quand on parle de « grandes orientations » évidemment on peut le dire c'est un document généraliste. Un document généraliste dit-il pour autant des généralités ? Ce n'est pas une certitude. Dans des grandes orientations, il y a forcément des choses importantes qui se déclinent.

Qu'est-ce qu'il y a de continuités et de nouveautés dans ce SCoT qui méritent particulièrement d'être soulignées ? :

- la question des enjeux environnementaux fait partie à la fois de ces continuités et de ces renforcements :
- la question de la consommation foncière était déjà très forte dans le précédent SCoT ; elle est bien sûr maintenue ;
- la réduction des gaz à effet de serre ou les émissions de CO<sup>2</sup> également.

Tout cela est évidemment inscrit dans le cadre national, qui lui-même est un cadre européen et qui se décline dans des documents aussi importants que le SRADDET voté par le Conseil régional il y a peu.

Dans ce cas, tout cela se retrouve bien évidemment dans le SCoT et n'est pas en soi nouveau mais c'est très important parce que tout cela se déclinera dans un document comme le PLUI-D qui prend en compte un certain nombre de déplacements et donc prend en compte les enjeux de mobilité.

Le SCoT fixe les grandes orientations qui sont évidemment très importantes et que l'on retrouve renforcées par des dispositions qui me sont particulièrement chères et dans lesquelles la Ville de Niort s'est particulièrement illustrée.

C'est tout l'enjeu de la renaturation, c'est-à-dire de la végétalisation. Notre ville a été pionnière sur les questions de végétalisation, à la fois avec des exemples et des réalisations urbanistiques qui n'entraient pas forcément directement mais qui correspondaient à une bonne intuition de départ – ça a été le cas de la place de la Brèche.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Aujourd'hui, depuis 2015 nous avons réalisé des études sur les îlots de chaleur, îlots de fraîcheur que nous déclinons progressivement et les réalisations comme Boinot ou Denfert-Rochereau seront directement liées à cette approche des choses. Il est appréciable aussi qu'à la suite de l'été que nous avons connu, le ministère de l'Environnement, sollicité par de nombreuses associations, ait fait une grande place également aux enjeux de végétalisation, c'est-à-dire de perméabilisation des sols, c'est-à-dire bien sûr d'îlots de fraîcheur, c'est-à-dire enfin de captation carbone. Tout ça dorénavant est pris en charge dans ce SCoT et c'est un élément nouveau. Je pense que quand on dit ça on est dans les orientations mais on n'est pas dans les généralités. Parce que tout ça va se décliner très concrètement notamment à travers les exemples de projets que j'ai dits. Tout ça va se décliner non seulement à l'échelle de la ville – comme nous l'avons déjà déterminé depuis 2015 – mais à l'échelle du territoire des 40 communes (anciennement 45) qui sont concernées.

Autant d'enjeux fondamentaux.

Sur la question du foncier, on a des grandes orientations en termes de surface, mais on a également un document d'aménagement artisanal et commercial : le DAC qui est contenu dans le SCoT. C'est beaucoup de choses mais ce n'est pas nous qui les avons inventées, on les rédige, c'est la loi.

Ce DAC, on l'a voulu, il est dans le SCoT. Ce DAC dit plusieurs choses principales, en grandes orientations : 1) c'est la fin de développement surfacique périphérique, commercial j'entends (je ne parle pas d'industriel), c'est-à-dire qu'il n'y aura pas dans le cadre de ce SCoT et de ce DAC de nouvelle création de surface alimentaire et les surfaces commerciales sont limitées de façon plus importante en périphérie qu'elles ne le seront dans les centres-bourgs et les centres villes.

Autre chose importante dans ce DAC : il n'y aura pas de création de nouvelle zone d'activité commerciale, ce qui est une grande différence par rapport à l'ancien SCoT qui avait permis notamment la construction de Terre de Sport.

Donc, des choses qui sont nouvelles, des orientations qui sont importantes et qui sont tout sauf des généralités.

En matière d'aménagement du territoire, il y a également des choses très importantes. Pour la première fois nous reconnaissons – en plus de l'enjeu urbain métropolitain qui est légèrement agrandi avec la commune de Sciecq – la réalité de communes structurantes. Toute commune d'une certaine façon est structurante parce qu'elle anime le territoire, c'est un enjeu démocratique et elle propose des services publics.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Mais la commune structurante est une commune qui, par sa capacité à avoir conservé des commerces, à avoir conservé une ouverture de services au public, par l'importance de la population, par le nombre de ses écoles ou de ses collèges ou lycées assure sur le territoire un rayonnement et un service qui est particulier. On a donc, à travers ce SCoT, une orientation d'aménagement du territoire qui est importante et qui pourra se décliner bien sûr dans le PLUI-D mais sera une orientation disons de déconcentration ou de gestion au plus près de notre agglomération et de ses services. Quand on aura à se poser la question – comme c'est déjà le cas – des maisons France services dans ce cas-là nous saurons aussi vers quelle réalisation le faire. A vrai dire l'agglomération avait déjà, sur certains secteurs comme la culture, les sports, les sports nautiques, la danse, la musique, une capacité à développer et à se développer en réseau au plus près avec un certain nombre d'équipements que nous connaissons qui structurent aujourd'hui le territoire. Cette carte des communes structurantes elle n'obligera pas forcément à aller vers ses communes mais elle donne des titres indicatifs et intéressants pour le développement de notre agglomération, sans bien sûr n'oublier aucune commune. Mais elle ne pose plus la question des bassins de vie qui seraient structurés par des limites et qui feraient qu'il y a une commune qui appartient à une autre. Non. Là, il y a des pôles... il y a des bassins de vie, bien sûr mais qui ne sont pas limités comme ils pouvaient l'être dans l'ancien SCoT, et je crois que c'est également important.

Ce qui fait que, quand on aborde dans le SCoT les enjeux d'habitat, on a une ambition à 16 000... Ce n'est pas forcément une ambition, c'est un objectif qui se veut plutôt réaliste puisqu'il prend pour comparatif la croissance moyenne annuelle de ces dernières années de +0,6. Ça nous paraît possible bien que la croissance française soit plutôt déclinante par rapport aux dernières évolutions. Notre croissance doit être aussi valorisée par le fait de sa proximité maritime, par le fait que nous sommes une région attractive et pourrait l'être davantage encore malgré une démographie nationale plus faible dans les temps qui viennent. Donc elle nous a semblé être, disons en toute humilité, un bon objectif.

Comment va-t-on faire ? Faut-il créer autant de logements qu'il y a d'habitants ? Pas forcément. Mais nous savons que la famille et les structures familiales sont de plus en plus éclatées donc évidemment 16 millions d'habitants, c'est beaucoup de logements. Ces logements où va-t-on les créer si on est en moindre consommation foncière ? L'enjeu évidemment est de réinvestir nos centres villes – c'est déjà en grande partie le cas à Niort – et de réinvestir les centres-bourgs, donc le foncier existant, là même où il y a eu des logements et où ces logements n'existent plus.



[RETOUR SOMMAIRE](#)

Donc, les logements, il s'agit de les recréer là où ils ont existé. C'est ce que l'OPAH-RU en particulier – qui est l'enseigneur depuis maintenant plusieurs années – a réussi avec succès et ce que nous avons décidé collectivement, comme je le disais en préambule, de développer à l'échelle de l'Agglomération il y a maintenant une bonne année et qui trouve matière dans ce document SCoT.

Tout ça a été décliné sur des enjeux évidemment construits dans le PLH mais évidemment si le SCoT le dit et le réaffirme, il est clair que ces grandes orientations vont se décliner de façon encore plus précise dans le Plan Local d'Habitat, dans le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) et Déplacement pour le « D », et donc dans les enjeux de mobilité qui vont avec, et évidemment un grand nombre d'autres documents annexes.

Enfin, en matière agricole – moi je partage l'attention sur le sujet – et cela dit ça ne m'étonnerait pas qu'il y ait évidemment un document qui est prévu pour cela. Nous avons d'ailleurs voté en Agglomération le Plan Alimentaire Territorial – ce qui est une nouveauté, qui n'existait pas -. Alors évidemment tout est améliorable, tout est amendable, l'expérience nous permettra surtout de l'enrichir parce que je ne suis pas sûr qu'il y ait en soi une vérité absolue mais le travail qui commence à se faire et les possibilités des projets que nous avons mis dans ce PAT nous permettent d'avancer sur beaucoup de choses, qui permettront de répondre à ces enjeux et de consommation agricole et de dépendance alimentaire et d'évolution du modèle agricole. Ce sont autant de sujets qu'on a voulu affirmer dans ce PAT pour ne pas manquer d'ambition sur ce sujet-là, parce que c'est le moment d'être ambitieux en matière agricole. L'enjeu est réel, il commence maintenant, il va occuper les prochaines années, il faudra absolument prendre ce virage et ce tournant que permet le PAT.

Alors, au terme de tout cela, vous me direz que cela fait beaucoup de documents. On ne les a pas inventés mais on les a rédigés. On est en déclinaison de la loi. Je rappelais tout à l'heure que la France est un État de droit et qu'il y avait la hiérarchie des normes ; on est en plein-dedans. Néanmoins, ces documents ont un sens, ont des orientations et c'est quelque chose pour le moins, si ce n'est de tout à fait concret par rapport à leur destination finale, qui oriente fortement la politique des vingt prochaines années d'organisation de notre territoire.

Je suis désolé d'avoir été un peu long mais c'était important de souligner l'enjeu justement d'un tel document. Merci à vous.

Sur cette conclusion, je propose de passer au vote. Qui s'oppose ? Madame JOHNSON, c'est ça ? Et Monsieur TAPIN qui s'abstient. Adopté.

Procès-verbal

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2019**

Délibération n° D-2019-397

**Direction de Projet de Politique de la Ville Projet de rapport annuel 2018 de la politique de la ville - Avis du Conseil municipal**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort s'est engagée aux côtés de la Communauté d'Agglomération du Niortais à réduire les écarts de développement sociaux, économique et urbain sur les trois quartiers prioritaires de la politique de la ville de Niort (le Clou Bouchet, la Tour Chabot - Gavacherie et le Pontreau/Colline Saint André). Ces engagements sont inscrits dans le contrat de ville portant sur la période 2015-2020 signé le 6 juillet 2015 par 22 partenaires.

En application de l'article L1111-2 du Code général des collectivités territoriales, dans les communes et établissements publics de coopération intercommunal (EPCI) signataires d'un contrat de ville, le Maire et le Président de l'EPCI sont tenus de présenter annuellement à leur assemblée délibérante respective un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, les actions menées sur le territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

L'article 3 du décret n° 2015 – 1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville dispose que le projet de rapport est soumis pour avis aux conseils municipaux concernés et aux conseils citoyens de chacun des quartiers prioritaires.

Les conseils citoyens présents sur les quartiers concernés ont été consultés, leurs avis figurent en annexe.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avis, joint en annexe, relatif au projet de rapport annuel 2018 de mise en œuvre du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	1
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGÉ  
L'Adjoint délégué**

**Signé**

**Marc THEBAULT**

**Monsieur THEBAULT :**

Un autre rapport, très important, après l'avis qui vous a été demandé sur le SCOT. Il s'agit du rapport sur la mise en œuvre du Contrat de Ville. Tout d'abord, je souhaite souligner le professionnalisme des équipes de la Ville dans l'enjeu de la cohésion urbaine. Ce professionnalisme a été acquis depuis le premier Contrat de Ville sur les quartiers prioritaires du Clou-Bouchet et de la Tour Chabot. Désormais, vous le savez, il y a un troisième quartier prioritaire : le Pontreau - Colline Saint-André qui a donc été intégré. Le pilotage, vous le savez, est maintenant exercé par l'Agglomération mais la Ville, aux côtés de l'Agglomération, reste très engagée notamment financièrement sur tous ces enjeux de cohésion sociale, de rénovation urbaine et également d'enjeux économiques. Rappelons que les habitants sont totalement associés à cette démarche à travers la mise en place des Conseils citoyens. Les données – on parlait de diagnostics tout à l'heure – en matière de revenus, d'emplois, de formations sont parfaitement connues sur ces quartiers.

Parmi les actions qui ont fait leur preuve, et mes collègues Madame LEFEBVRE ou Madame NIETO ou Alain BAUDIN pourraient largement conforter mon propos, je pense notamment à :

- l'action en matière de réussite éducative qui est portée par le CCAS et qui est remarquable ;
- une nouvelle action : Poney maître d'école ;
- la mise en place à travers le développement des clauses d'insertion avec la Communauté d'Agglomération ;
- la plateforme mobilité avec le chantier Méca.

Au total, il y a plus de 127 actions programmées dont plus de 103 sont aujourd'hui engagées. 30 sont portées par la Ville, 12 par le CCAS.

On parlait également de la Gestion Urbaine de Proximité (GUP) qui permet de repérer les dysfonctionnements et d'améliorer le cadre de vie du quotidien de nos concitoyens dans ces quartiers. Cela fait l'objet de diagnostics réguliers en marchant, et Alain BAUDIN pour en avoir fait de très nombreux pourrait témoigner à quel point les échanges sont fructueux avec les habitants et les services et les élus à cette occasion.

**RETOUR SOMMAIRE**

Evoquer également le protocole de préfiguration avec l'ANRU, sur désormais le seul quartier du Pontreau, les études sont désormais quasiment toutes réalisées et ont permis de définir le projet urbain avec : l'aménagement de la place Denfert-Rochereau et la place de Strasbourg, la création future d'une maison France services dans un bâtiment de la place Denfert-Rochereau, des actions sur les îlots dégradés avec notamment les opérations OPAH RU de la Communauté d'Agglomération, la réorganisation de la circulation. On a fait des enquêtes en matière commerciale qui malheureusement soulignent la difficulté de relancer des commerces sur ce secteur, soulignent quand même qu'il y a un très gros projet avec la reconstruction de l'Intermarché – enjeu important pour la vie de ce quartier – la mise en place récemment de la navette de bus qui permet de relier l'hyper-centre à ce quartier, les travaux qui sont faits à l'école Jules Ferry, ou bien sûr les importants travaux de rénovation sur les tours du Pontreau portés par Deux-Sèvres Habitat.

Malgré la modicité de l'aide apportée par l'État 1 million d'euros, à comparer aux 33 millions qui avaient prévalu lors du premier Contrat de Ville sur le Clou-Bouchet et la Tour Chabot-Gavacherie, la mobilisation des moyens de droit commun locaux et la mobilisation des équipes tant de l'Agglo que de la Ville sont totales et je crois que notre engagement dans ce domaine n'est pas nouveau mais il n'a jamais disparu, au contraire il a toujours été réaffirmé et conforté. On n'attend pas qu'il y ait des difficultés dans ces quartiers pour s'impliquer totalement. C'est pour ça que je vous demande d'émettre un avis favorable sur ce rapport.

**Monsieur CHARBONNEAU :**

Monsieur le Maire, ce rapport 2018 sur la mise en œuvre du Contrat de Ville contient des messages qui me semblent accablants – parce que je suis allé jusqu'au bout de ce rapport – et dans les annexes notamment de l'avis du conseil citoyens : Clou-Bouchet, Tour Chabot, Gavacherie. Je cite ce qui est écrit : « *Pas de signe repéré sur le sujet de la radicalisation, les familles fréquentent pas ou peu les piscines, verrue dans le cadre de vie sur les îlots Dumont d'Urville et Linder (verrue intolérable)...* ». Je poursuis la lecture intéressante et courte, croyez-le bien, révélatrice quant à la délinquance : « *Le commerce de la drogue s'étend et gagne du terrain. Plusieurs halls d'immeuble sont occupés. Ceci entraîne peur, insécurité, volonté de quitter le quartier car détérioration de la qualité de vie dans les quartiers, c'est ce que disent les habitants qui veulent être pris au sérieux...* ».

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Je termine par des éléments du même rapport, mais là c'est sur la Colline Saint-André où il est mis en cause : « *L'école surchargée d'élèves qui ne maîtrisent pas la langue française, certains habitants jettent leurs ordures par la fenêtre, la délinquance et la drogue sont un fléau. Le conseil citoyens demande à ce que l'on tienne compte des signaux d'alerte lancés par la population et il rappelle l'urgence de protéger les jeunes fragilisés, fragiles, appâtés par l'argent facile* ».

Monsieur le Maire, tout est dit sur ces questions prioritaires, sur ces quartiers prioritaires, « prioritaires » depuis quarante ans – comme je ne cesse de le souligner – car toute la politique de la Ville – comme je le répète – est un tonneau des Danaïdes qui est percé et ne sert pas à régler les problèmes soumis à votre générosité. C'est la raison pour laquelle j'émet, moi, un vote négatif sur ce Contrat de Ville qui aurait tendance à nous faire approuver la politique de la Ville mais qui désapprouve le conseil citoyen. Merci Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire :**

Permettez-moi, Monsieur CHARBONNEAU, une seule remarque parmi d'autres que je pourrais faire et que je ferais peut-être tout à l'heure ; s'il n'y avait pas de politique de la Ville, les friches que vous évoquez c'est-à-dire les pavillons Habitat Deux-Sèvres ne pourraient pas être rasés, en tout cas ça n'aurait pas été dans les priorités. Ces pavillons, par exemple, sont rasés. Il y a un peu de retard sur le diagnostic et il y a un peu de retard aussi parce qu'on devrait avoir un soutien de l'État sur ce sujet. Mais ils seront bel et bien rasés et on a déjà demandé au Conseil municipal de le faire depuis plus de dix ans qu'ils sont en effet en friche. Alain BAUDIN, sur le reste du rapport, parce que je pense qu'Alain BAUDIN a pas mal de choses à dire.

**Monsieur BAUDIN :**

Je voulais juste évoquer, comme Marc l'a bien fait : c'est vrai qu'aujourd'hui c'est une compétence communautaire mais qui travaille en étroite liaison avec la collectivité. Lorsqu'on a signé ce nouveau contrat pour la période 2016/2020, qui soit dit en passant est prolongé jusqu'en 2020 par rapport à ça, c'est vrai que c'est un dispositif contractuel où il y a 22 signataires et ces 22 signataires ont décidé de participer à des plans d'action. Je crois que c'est important de le dire, que le Contrat de Ville a un effet levier avec aussi tout un tas de possibilités dites de droit commun pour mettre en place toutes les actions, mais des actions pour essayer de corriger les écarts et de réduire ces écarts de développement entre les territoires et le reste de l'agglomération.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Je crois, comme vient de le dire le Maire – président de la Communauté d'Agglomération – que si jamais effectivement nous n'avions pas ce type de dispositif, eh bien les écarts seraient encore plus grands et je pense qu'on irait dans des difficultés bien plus importantes.

Mais c'est aussi une des raisons pour laquelle, on parlait d'une police municipale qui a besoin d'être reconnue avec des possibilités d'action le cas échéant et de pouvoir être en présence physique pour montrer qu'on est dans un État de droit. C'est vrai qu'effectivement il y a parfois des jeunes ou des moins jeunes qui ont des possibilités de gagner de l'argent facilement, je veux dire à travers un trafic de drogues, c'est vrai qu'il y a tout un travail qui est fait et ce n'est pas par hasard si effectivement il y a des personnes qui vont dans ces quartiers.

Je voudrais dire quand même que tout un tas d'actions ont été mises en place pour corriger, et dans ces actions je veux parler... Je veux revenir d'un mot sur l'ancien PRUS : on a été certainement, au niveau de la France, le premier quartier à mettre en place ce que l'on appelait une « forêt intérieure » au niveau d'un quartier. Là aussi ça participe, quand on parlait de mettre en œuvre des actions par rapport au climat,... On a mis en place une forêt intérieure dans un quartier dit prioritaire. Ce n'est pas neutre. C'est une politique volontariste, à l'époque, et qui a été reconnue.

Je voudrais dire que sur le pilier cohésion sociale, on parle de plus en plus de mettre des actions sur l'accès au droit et aujourd'hui aussi sur la lutte contre l'illectronisme. C'est vrai que ce sont des actions qui viennent, par rapport à ces quartiers où des publics sont plus en difficulté que d'autres, toute génération confondue, de mettre en place ce type d'actions. On a mis en place, avec les ambassadeurs de la mobilité, des missions de service au niveau du service transport. Je crois que c'est très important par rapport notamment aux jeunes – même si le bus est gratuit – pour les itinéraires, etc. On a mis en place des actions sur le problème de mobilité. On a mis en place une auto-école solidaire. On a mis en place des ateliers de réparation, également avec Atelier Méca, Aive Mécanique, on a mis en place des achats de voiture sans permis, des locations de deux-roues. Tout ça, c'est aussi pour corriger la fracture humaine. Je crois que ça a été dit tout à l'heure, mais je voulais le souligner : là, on est en train d'avoir un projet d'épicerie solidaire qui émerge également. Toutes ces actions viennent corriger et je voulais signaler le rôle important du Contrat Ville. Si effectivement on le fait, je pense qu'on met des actions au service d'une population qui en a réellement besoin.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Madame NIETO :**

Ce Contrat de Ville permet effectivement, par le biais de partenariats avec différents partenaires – par exemple la Préfecture, l'État – d'avoir des financements pour le Programme de Réussite Educative qui intervient sur les écoles de la Ville et qui permet aux enfants de bénéficier du dispositif « Coup de pouce clé » ou « Coup de pouce langage », que ce soit en CP ou en maternelle, auprès d'enfants qui sont ciblés par les enseignants. Des enfants qui ont des difficultés scolaires et qui sont, grâce à ce coup de pouce justement, remis à niveau tout au long de l'année et peuvent après entamer un CE1 tout à fait normalement, comme les autres enfants. Ce sont des dispositifs très importants et concrets sur le terrain.

**Madame TRUONG :**

Je voulais souligner un point dont on a discuté mais je trouve que c'est intéressant de le mettre en exergue dans l'avis des conseils de quartier, du conseil citoyens puisqu'on est dans le cadre du Contrat de Ville. Sur les aspects de prévention, parce qu'on le dit assez peu et je trouve que c'est intéressant de souligner cette prise de parole des habitants qui rappellent que la délinquance et la drogue sont un fléau dans nos quartiers prioritaires de la Ville. Pour les contrer, les forces de police doivent certes se renforcer, mais il faut également développer une politique de prévention. Pour ce faire, il est essentiel de tenir compte des signaux d'alerte lancés par la population et de mettre en place des éducateurs de prévention. Il s'agit là d'une urgence pour protéger les jeunes fragiles, en décrochage scolaire, appâtés par l'argent facile – ça a été rappelé par Alain BAUDIN à l'instant –. Le conseil citoyens sur Clou-Bouchet, Tour Chabot-Gavacherie reprend cette question sur les éducateurs de rue et rappelle les promesses et les besoins qui ne sont pas satisfaits.

Je voudrais juste avoir des éléments là-dessus, en tout cas je pense que c'est important d'entendre cette attente d'une politique de prévention renforcée.

**Monsieur le Maire :**

Sur ce dernier sujet, il va s'en dire – pour faire écho d'ailleurs à ce que je disais tout à l'heure, pour répondre à vos questions dans le recueil des décisions – que c'est une chaîne : la prévention, les éducateurs de rue, ce que l'on appelle la « prévention spécialisée de la délinquance » fait partie de cette chaîne.



[RETOUR SOMMAIRE](#)

Vous êtes conseillère départementale, en plus de vos fonctions dans cette assemblée, et vous savez très bien que depuis maintenant un certain nombre d'années – et pour moi « trop » d'années – je sollicite le Département et d'autres intervenants pour avancer sur ce sujet qui, comme l'a rappelé la Ministre, relève de la Protection de l'enfance et relève en effet du bon travail des différentes institutions sur le sujet. Quand j'ai été élu c'était un autre président à l'époque qui m'a dit qu'il n'y avait pas de problème de délinquance ! Bon, j'avais du mal à le croire, j'étais un peu jeune encore dans le métier mais il y a eu un changement de présidence au Conseil Départemental qui ne m'a pas répondu la même chose. Evidemment, la situation financière du Département était compliquée. Reste qu'on arrive quand même à travailler sur le sujet, ce n'est pas toujours simple mais ça a l'air d'avancer. Je n'y mettrais pas encore complètement ma main au feu mais... certains me l'assurent ! J'espère que vous pourrez me l'assurer aussi, Madame TRUONG ? Parce que je compte sur vous tous. C'est assez un sujet d'intérêt général pour qu'on puisse, en effet, avoir – puisque vous l'appellez également de vos vœux – du résultat sur ce sujet-là. Mais on ne peut pas le faire tout seul, sinon ce serait déjà fait ! Parce que si moi je mets des éducateurs de rue dans la rue, s'ils ne sont pas en lien avec les institutions départementales qui relèvent de la Protection de l'enfance, je ne protège personne et je n'éduque rien. C'est une vraie complexité. Voyez le sujet ? Mais je n'ai pas perdu de vue ça. On renforce évidemment un certain nombre de sujets notamment les Chantiers de jeunesse, etc. Là, on est avant la prévention, on est dans l'occupation et l'émancipation des jeunes individus. Et puis on est également à l'autre bout dans la sanction qui va jusqu'à la justice, si besoin – le moins possible je le souhaite mais il ne faut pas être naïf – et au milieu de tout ça il y a des chaînons comme la prévention spécialisée de la délinquance. Et j'ai espoir que nous allons aboutir ! En tout cas, je le souhaite fortement parce qu'il faut aboutir, j'en suis persuadé et je le dis depuis plusieurs années. Donc, je ne peux que donner raison à ces personnes qui le disent, parce que moi aussi je le dis ! J'espère que je pourrais profiter et du soutien de Rose-Marie et du soutien de Madame TRUONG au Conseil départemental pour ces projets niortais... et Romain DUPEYROU et Guillaume JUIN et Agnès JARRY et tous ceux qui ne sont pas forcément dans la salle, cela va s'en dire.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Madame TRUONG :**

Je voulais vous dire qu'effectivement vous pourrez compter sur moi sur cette question puisqu'on est d'accord sur l'importance de cette action. Mais précisément je suis dans l'opposition, vous l'avez remarqué, et dans l'exécutif vous avez quatre conseillers départementaux dans cette assemblée qui sont concernés très précisément par les cantons dont on parle, donc je vous invite effectivement à faire une amicale pression en leur direction.

**Monsieur le Maire :**

Je sais que quand on est dans l'opposition on a le « ministère de la parole ». Quant à « l'amicale pression », sachez qu'elle est très pressante mais en effet je ne peux pas reprocher à Rose-Marie de ne pas être impliquée sur ce dossier-là ni à aucuns autres conseillers départementaux. Ils le sont ! Et donc le sujet à plutôt l'air d'avancer et je m'en réjouis si en définitive c'est le cas, et je pense qu'on pourra s'en réjouir collectivement. Mais comme sur tous ces sujets, opposition/majorité, c'est toujours important de manifester un intérêt territorial. Ça permet de l'élever, peut-être même de l'accélérer. Quel que soient votre influence et votre pouvoir, Madame TRUONG, j'apprécierai l'attention qui sera la vôtre.

**Monsieur BAUDIN :**

Juste dire que si d'aventure ça aboutit, la Communauté d'Agglomération à travers la politique de la Ville sera aux côtés.

**Monsieur le Maire**

C'est ce qui a été vu cet après-midi.

**Monsieur BAUDIN :**

Tout à fait.

**Monsieur le Maire :**

Vous voyez qu'il y a des faisceaux de conjonction et des acteurs qui convergent.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Vous changez de position, Monsieur CHARBONNEAU ?

**Monsieur CHARBONNEAU :**

Oui, tout à fait.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**Monsieur le Maire :**

Vous voyez qu'on peut avancer aussi sur la prévention de la délinquance avec la politique de la Ville.

C'est intéressant. Ça devrait vous plaire ça pourtant, non ? On a besoin surtout de votes positifs mais enfin bon... On ne se refait pas ! Chacun son sujet, chacun ses postures !

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Procès-verbal

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2019**

Délibération n° D-2019-398

**Direction de l'Espace Public****Rue de l'Herberie - Désaffectation et déclassement  
du domaine public d'un espace de 11 m<sup>2</sup>**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre d'un projet d'une future réhabilitation de l'ensemble immobilier constituant la Galerie Hugo, il est apparu qu'une partie de la rue de l'Herberie constituée d'un rectangle d'une surface de 11 m<sup>2</sup>, déterminé suite à la délimitation par un géomètre, serait nécessaire au futur aménagement envisagé.

Cette partie concernait l'extrémité de la rue de l'Herberie à usage piétonnier servant d'accès à l'ancienne Galerie Hugo. Elle n'est d'aucune utilité pour la circulation des véhicules et peut ne plus correspondre aux critères de la domanialité publique.

Il y aurait donc lieu de constater la désaffectation de l'usage public de ce petit espace et de le déclasser pour qu'il soit intégré dans la propriété privée de la Ville puis cédé au propriétaire de l'ensemble immobilier riverain après numérotation auprès du service du Cadastre.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- constater la désaffectation et prononcer le déclassement de cette surface de 11 m<sup>2</sup> afin qu'elle soit incluse dans la propriété privée de la Ville ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à cette évolution patrimoniale.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGÉ  
L'Adjoint délégué**

**Signé**

**Marc THEBAULT**

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2019**

Délibération n° D-2019-399

**Direction Gestion Urbaine Réglementaire Fourrière pour animaux - Campagne de stérilisation des chats errants - Convention de partenariat avec l'association « On Peut les Aider »**

Madame Marie-Chantal GARENNE, Conseillère municipale expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La fourrière municipale pour animaux, située chemin de Mal Bâti, est régulièrement sollicitée pour accueillir des chats trouvés en errance dans différents quartiers de Niort. Afin de limiter la prolifération de cette population de chats errants dans certains secteurs, une campagne active de stérilisation présente un réel intérêt pour le territoire et ses habitants en permettant de réguler naturellement les populations.

Pour cela, il convient de capturer les chats errants afin de les stériliser pour les relâcher sur site.

L'association « On Peut Les Aider » (OPLA) souhaite accompagner la Ville de Niort dans la mise en place de cette campagne.

Dans le cadre de cette procédure, la capture des chats sera réalisée par les animaliers municipaux. Les frais de tatouage et de stérilisation seront à la charge partagée entre la Ville de Niort et l'association.

L'association OPLA souhaite que la Ville de Niort s'engage sur un montant prévisionnel de dépenses en fonction du nombre d'animaux capturés durant les trois années précédentes.

Ainsi, pour l'année 2019, le chiffre retenu est 20 et 50 au titre de l'année 2020.

Le montant de la participation financière versée par la Ville de Niort dans le cadre de cette campagne sera donc de 725,00 € pour l'exercice 2019 et 1 825,00 € pour 2020. Ces sommes seront versées par la Ville de Niort à l'association qui paiera ensuite directement les frais auprès de la clinique vétérinaire procédant à ces opérations sanitaires.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat avec l'association « On Peut Les Aider » (OPLA) ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et à verser la somme de 725,00 € pour l'année 2019 et 1 825,00 € pour l'année 2020 à l'association OPLA, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

**Pour le Maire de Niort,  
Jérôme BALOGÉ  
L'Adjoint délégué**

**Signé**

**Dominique SIX**

**Madame GARENNE :**

J'espère que dans les mois à venir ou dans les années à venir, avec les professionnels du cirque et les associations, les niortais pourront ouvrir une discussion courtoise concernant la présence des animaux dans les cirques.

En France, plusieurs milliers de chats naissent et meurent dans la nature chaque année. Les raisons en sont diverses : maladies, malnutrition et accidents. De ce fait, la fourrière municipale pour animaux est régulièrement sollicitée pour accueillir ces chats trouvés en errance sur le territoire niortais.

La Ville de Niort, accompagnée de l'association OPLA, vont mettre en place une campagne de stérilisation pour la fin de l'année 2019 et l'année 2020. L'association OPLA souhaite que la Ville de Niort s'engage sur un montant prévisionnel de dépense en fonction du nombre d'animaux capturés durant les trois années précédentes. Le montant de la participation financière versé par la Ville de Niort dans le cadre de cette campagne sera donc pour l'année 2019 de 725 € et pour l'année 2020 de 1825 €. Ces sommes seront versées par la Ville de Niort à l'association OPLA qui paiera directement les frais auprès de la clinique vétérinaire.

Donc, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver la convention partenariat avec l'association OPLA, d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer et à verser les sommes évoquées dans cette délibération conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**Monsieur le Maire :**

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

J'aurais aimé continuer avec vous mais c'était la dernière délibération. On se retrouve en novembre dans cette configuration si je ne m'abuse. Je vous souhaite une agréable soirée.

Procès-verbal